

Défis Sécuritaires et Limites de l'Assistance Militaire Étrangère au Niger

Mémoire réalisé par

Mamoudou HASSOUMI GARBA

Promoteur

Raphaël Van STEENBERGHE

Lecteur

Michel LIÉGEOIS

Année académique 2019-2020

Master en Sciences politiques, orientation Relations internationales, à finalité Action humanitaire

Université catholique de Louvain
ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Code de déontologie

« Je déclare sur honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qui n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur ».

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature de l'étudiant

Mamoudou HASSOUMI GARBA

Remerciement

Mes remerciements vont à l'endroit de mon promoteur, Professeur Raphaël Van Steenberghe qui n'a cessé de ménager de son précieux temps en vue d'améliorer le présent travail en nous prodiguant des précieux conseils.

Je remercie également, le Professeur Michel Liégeois pour sa disponibilité à lire ce présent travail.

Je remercie mon épouse et mes enfants pour leur patience pour le vide créé autour d'eux pendant l'élaboration ce travail.

Aux collègues de travail avec qui j'ai partagé cette expérience universitaire et qui m'ont enrichi tant d'un point de vue académique et humain, je vous remercie également.

Dédicace

A mes parents pour tous les sacrifices consentis pour mon éducation ;

A mon épouse Zara et à mes enfants pour leur patience et leurs encouragements ;

A toutes les victimes du terrorisme au Niger.

Résumé

Depuis l'enlèvement en 2010 de salariés français d'Areva par AQMI, à Arlit au nord du Niger, suivi de l'attentat en 2013 qui a visé la caserne militaire d'Agadez et l'extension en 2015 des attaques de Boko Haram au sud-est du pays, dans la région de Diffa, le Niger n'a connu un tel déploiement de militaires étrangers dans le cadre de la lutte contre le terrorisme islamiste.

Avec un territoire qui fait plus de quarante fois celui de la Belgique et face à un environnement régional dégradé, le Niger a fait appel à l'aide militaire étrangère qui semble montrer ses limites. Pour cause, entre autre, la frilosité de l'armée et des populations à toute présence militaire étrangère et ce pour une question de souveraineté nationale, le sentiment de trahison nationale donné par les autorités de la 7^{ème} République qui n'ont pas consulté le Parlement avant l'implantation des bases militaires étrangères, la corruption au sein de la hiérarchie militaire et le choix stratégique des militaires étrangers de fonctionner en enclave sans coordination véritable avec les forces locales. La liste est exhaustive.

Malgré les moyens technologiques sophistiqués en matière de communication et de renseignement, et un arsenal de guerre impressionnant dont disposent les alliés du Niger, les groupes djihadistes, à travers des attaques à la fois meurtrières et spectaculaires ne cessent d'infliger de lourdes pertes aux Forces de Défense et de Sécurité. Dès lors, l'opinion nationale succombe à la théorie du complot, renforçant ainsi le ressentiment anti-occidental. Ainsi, les populations qui s'interrogent encore sur la plus-value de cette présence militaire étrangère, réclament désormais et ouvertement le départ des troupes étrangères.

En réalité au-delà de la question sécuritaire, se jouent des enjeux géostratégiques. Les Etats-Unis et les grandes puissances occidentales sont au Niger pour trois raisons essentielles : empêcher la constitution d'un « Sahélistant » aux portes de l'Europe, cogérer la question du flux migratoire que subi cette dernière depuis 2015 et, surtout s'approvisionner en ressources minières et énergétiques.

Le présent mémoire a pour objectif de permettre aux lecteurs une meilleure compréhension des tenants et aboutissants des limites de l'assistance militaire étrangère dans ce pays sahélien.

Sigles et abréviations

ACLED	Armed Conflict Location and Event Data
AQMI	Al-Qaida au Maghreb Islamique
BAP	Base Aérienne Projetée
BBC	British Broadcasting Corporation
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CGRA	Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides
CMS	Conseil Militaire Suprême
CNESS	Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité
CNR	Centre National de la Recherche
CPCO	Centre de Planification et de Conduite des Opérations
DLAO	Détachement de Liaison et d'Assistance Opérationnelle
DRC	Danish Refugee Council
EI	Etat Islamique
EIGS	Etat Islamique au Grand Sahara
EUCAP	European Union Capacity Bulding
FAN	Forces Armées Nationales
FLM	Front de Libération du Macina
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
FMM	Force Multinationale Mixte
FTN	Firme Transnationale
GSIM	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
GSPC	Groupe Salfiste pour la Prédication et le Combat
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
GTO	Groupement de Transport Opérationnel
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain

ISSAT	International Security Sector Advisory Team
MINUSMA	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
MNJ	Mouvement des Nigériens pour la Justice
MPLA	Mouvement Populaire de l’Azawad
MUJAO	Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l’Atlantique Nord
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSI	Plan Sahel Initiative
RFI	Radio France International
SNSI	Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure
SOST	Special Operation Surgical Team
SFG	Special Force Group
TSCTP	Trans-Saharan Counter Terrorism Partnership
UE	Union Européenne
USA	United States of America
USN	Union des Scolaires Nigériens
VOA	Voice Of America

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
A. PROBLÉMATIQUE	8
B. DÉLIMITATION DU SUJET, MÉTHODOLOGIE, INTÉRÊT DE LA RECHERCHE.....	11
a) Délimitation matérielle du Sujet	11
b) Cadre théorique.....	11
c) Méthodologie	13
d) Intérêt de la recherche	14
C. ÉTAT DE LA QUESTION ET CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE	15
D. PLAN	15
E. LES LIMITES DE LA RECHERCHE	16
PARTIE I. LES DIFFÉRENTS ACTEURS AU CONFLIT.....	18
CHAPITRE I. Situation géographique	18
Chapitre II. Le contexte de la lutte antiterroriste.....	19
Chapitre III : les belligérants	20
Section 1 : les Forces nationales.....	20
Section 2 : les Forces internationales.....	21
Section 3 : les Forces terroristes	22
Section 4 : Boko-Haram	22
Section 5 : État islamique dans le grand Sahara (EIGS)	23
Section 6 : les groupes djihadistes actifs à la frontière du Burkina Faso	24
Section 7 : les groupes armés sur base communautaire.....	25
PARTIE II : LE DROIT INTERNATIONAL HUMAINITAIRE & L'ASSISTANCE MILITAIRE ÉTRANGÈRE.....	28
CHAPITRE IV : Conflits armés non internationaux.....	28
Section 1 : les obligations internationales.....	28
Section 2 : critère d'organisation	29
Section 3 : critère d'intensité des hostilités.	30
Section 4 : intervention directe d'États tiers.....	30
Section 5 : les groupes armés sur base communautaire.....	31
Chapitre V : l'assistance militaire étrangère	32

Section 1 : EUCAP Sahel Niger	32
Section 2 : la Force conjointe G5 Sahel	33
Section 3 : la Base militaire américaine d'Agadez	34
Section 4 : la présence militaire française et prolongement de la Force « Barkhane »	35
Section 5 : la Base militaire allemande.....	37
Section 6 : la Base militaire italienne	37
Section 7 : la Mission d'assistance belge.....	38
PARTIE III. LES LIMITES DE L'ASSISTANCE MILITAIRE ÉTRANGÈRE	39
Chapitre I : les facteurs endogènes	39
Section 1 : l'immensité du territoire et la porosité des frontières.....	39
Section 2 : Seyni Kountché ou le nationalisme chevillé	40
Section 3 : Mahamdou Issoufou, un sentiment de trahison nationale	43
Section 4 : les spectaculaires attaques des djihadistes.....	45
Section 5 : la corruption de la hiérarchie militaire.....	48
Section 6 : les effets pervers du renforcement des capacités de l'armée	49
Section 7 : les critiques et manifestations contre la présence militaire étrangère.....	51
Chapitre II : les facteurs exogènes	52
Section 1 : la théorie du complot	52
Section 2 : les erreurs stratégiques des alliés	55
Section 3 : la course aux ressources minières et énergétiques.	56
Section 4 : la gestion concertée des flux migratoire	57
CONCLUSION	60
ANNEXES.....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	65
Ouvrages.....	65
Articles scientifiques.....	66
Articles dans un périodique en ligne	67
Thèse et Mémoire	73
Rapports des Organisations internationales, nationales et régionales.	73

Nous ne tolérerons aucune velléité de division au sein de notre peuple, aucune propension à la constitution de clans idéologiques ou d'intérêts dont le but sera de distraire nos masses populaires des préoccupations économiques et sociales qui les assaillent...le Niger est notre bien commun, certainement notre bien le plus précieux.

Le Lieutenant-Colonel Seyni KOUNTCHÉ, chef de l'État

(Allocution à la Nation, 15 avril 1976)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A. PROBLÉMATIQUE

« *Le Niger sera le tombeau de Boko Haram* »¹, ainsi s'exprimait en 2015, le Président Mahamadou Issoufou devant des milliers de personnes rassemblées à Niamey contre le groupe islamiste armé, après plusieurs attaques meurtrières dans le sud-ouest du Pays. Cinq ans après, le groupe terroriste et bien d'autres continuent d'infliger de lourdes pertes à l'armée nationale.

Au cours de ces dix dernières années, le Niger est devenu le théâtre d'activités djihadistes. Le contexte d'incertitude politique², de conflits armés et de détérioration sécuritaire qui prévaut est le résultat de confluence de trois grands vecteurs d'instabilité qui dominant encore la zone sahélo-saharienne : le terrorisme transnational gangstéro-religieux d'Al-Qaida au Maghreb Islamique et ses avatars depuis 2005, les soubresauts sécuritaires de la guerre civile libyenne depuis 2011 et la crise malienne, occasionnée à la fois par la rébellion touareg et le coup d'Etat militaire de mars 2012, suivis de l'intervention militaire française de janvier 2013³. Ces trois crises enchevêtrées, aux causes différentes, marquent aujourd'hui des lignes de rupture conséquentes s'ajoutant à d'importantes inégalités sociales, une matrice étatique précaire, un déficit démocratique et une crise économique sans précédent accentuée par les mesures d'ajustement structurels imposées par les institutions financières de Breton Woods au milieu des années 80 et 90⁴.

Pays aux antécédents sécuritaires suite à l'éclatement de deux rebellions Touareg en 1991 et 2007, la position géostratégique du Niger au cœur d'une région déstabilisée, justifierait d'après les autorités, la multiplication d'implantations de bases militaires étrangères. Depuis le déclenchement de la lutte antiterroriste au Sahel, le Niger est subitement devenu une composante essentielle du dispositif des Forces alliées opérant dans la zone en abritant la base arrière de l'opération *Barkhane*, ainsi qu'une plateforme d'observation des Etats-Unis. Mais cette présence militaire étrangère ne fait pas l'unanimité dans le pays.

¹ La Libre.be « *Le Niger sera le tombeau de Boko Haram* » [en ligne] le 17-02-2015, [consulté le 27-09-2020], disponible à l'adresse : <https://www.lalibre.be/international>.

² Trois coups d'Etat militaires (1996, 1999, 2010) depuis l'avènement de la démocratie au début des années 90.

³ Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, « *Le Sahel : quels enjeux politiques et sécuritaire ?* », dans Bertrand Badie & al., « *Un monde d'inégalités* », la Découverte, 2016, Paris, 290 p.

⁴ Ibidem.

Dans une note d'analyse, Georges Berghezan, chercheur au Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP) expliquait que cette présence militaire étrangère n'est guère appréciée dans le pays : « *ces déploiements sont mal accueillis par les populations et l'armée nigérienne, habituées à ne pas déléguer la défense de leur territoire à l'extérieur et attachées à la souveraineté de leurs pays*⁵ ». En effet, l'hostilité à l'implantation de bases militaires étrangères n'est que le résultat d'une certaine culture du nationalisme léguée par l'ancien Chef de l'État, le Général, Seyni Kountché, qui un mois seulement après sa prise de pouvoir par un coup d'État militaire, le 14 avril 1974, avait demandé le départ des troupes françaises. Pour Seyni Kountché, la défense du territoire national est une question de souveraineté nationale qui ne peut être confiée aux étrangers. L'héritage de l'ancien Chef de l'État qui insuffla à la fois à l'armée et aux populations, le sens du nationalisme et du patriotisme demeure encore vivace dans l'esprit de ses compatriotes, comme le souligne la même source : « *L'irruption de plusieurs centaines de militaires occidentaux n'est pas passée inaperçue dans le pays [...], si les autorités politiques semblent leur dérouler le tapis rouge, des réactions hostiles sont enregistrées à la fois dans la population et dans l'armée* »⁶. En effet, des propos de plus en plus virulents contre la présence de troupes étrangères défraient la chronique dans le pays. Selon l'anthropologue, Jean-Pierre Olivier de Sardan, chercheur émérite au CNR et observateur averti de la scène politique nigérienne :

*Désormais de nombreuses voix s'élèvent pour demander le départ immédiat des militaires étrangers pour des raisons diverses allant de l'absence avérée de résultats suite à la multiplication des attaques djihadistes de plus en plus sanglantes, comme en témoigne la mort de 160 militaires⁷ Nigériens en l'espace d'un mois, jusqu'à diverses théories du complot comme celle qui prétend que ces puissances étrangères voudraient mettre la main sur les immenses ressources minières du pays et qu'elles manipuleraient les groupes terroristes pour justifier leur présence au Niger*⁸.

⁵ Berghezan Georges « *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer* », Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, Bruxelles, 7 novembre 2016, p.2.

⁶ Ibidem.

⁷ Communiqué officiel du Gouvernement nigériens suite à l'attaque du camp militaire d'Itanès le 10 décembre 2019 (71 militaires tués) et celle de Chinagoder le 9 janvier 2020 (89 militaires tués).

⁸ De Sardan, Jean Pierre Olivier « *Les pays du Sahel, ne sont pas aujourd'hui à même de prendre en main leur propre défense* », Monde-Afrique, 26 janvier 2020, [consulté], le 19 décembre 2020, disponible : <https://www.lemonde.fr>.

Le regain d'impopularité de la présence des militaires étrangers était tel que le gouvernement a dû interdire en décembre 2019 une manifestation de la société civile contre la présence des troupes étrangères et instauré l'état d'urgence nationale toujours en vigueur et automatiquement reconduit chaque 3 mois⁹.

Aujourd'hui, un ressentiment anti-occidental s'est installé dans tout le pays suite aux attaques répétées et meurtrières des djihadistes et ce malgré la présence des bases militaires étrangères.

Ainsi, comme le souligne Myrto Hatzigeorgopoulos, spécialiste en Etudes des Conflits Internationaux : « *d'un point de vue de l'efficacité et de la pertinence, l'assistance militaire dans sa mise en œuvre a souvent mené à des résultats mitigés* »¹⁰.

- ❖ L'objectif principal de cette étude est donc de démontrer que les liens directs de cause à effet entre le renforcement des capacités de l'armée à travers l'aide militaire étrangère et l'éradication des attaques terroristes sont discutables.

L'assistance militaire étrangère peut-elle être productive dans le contexte du Niger ? Quelles sont les causes des limites de l'assistance militaire dans ce pays régulièrement endeuillé par les attaques terroristes ? Et enfin, quelles sont les critiques formulées à l'encontre de celle-ci ?

De ces objectifs découle 3 hypothèses spécifiques de recherche :

- ❖ Démontrer que l'immensité du territoire et la porosité des frontières rendent difficile le contrôle du pays.
- ❖ Montrer que les attaques répétées des djihadistes et le manque de résultats avérés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme sont à l'origine du ressentiment anti-occidental qui ont conduit aux manifestations populaires contre la présence des troupes étrangères.
- ❖ Expliquer que, les agendas cachés des alliés du Niger, principalement, en quête de ressources minières et énergétiques constituent des obstacles à la réalisation des objectifs militaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

C'est à toutes ces problématiques que nous tenterons de répondre à travers la méthodologie ci-dessous.

⁹ Nadia Chahed, « *Niger : le pouvoir interdit une manifestation contre la présence des bases militaires étrangères* », [en ligne], AAFrique, 14 décembre 2019, [consulté], 19 décembre 2020. Disponible, à l'adresse : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique>.

¹⁰ Myrto Hatzigeorgopoulos « *L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique* », Sécurité & Stratégie N°123, mai 2016, Institut Royal de Défense, Bruxelles, p. 8.

B. DÉLIMITATION DU SUJET, MÉTHODOLOGIE, INTÉRÊT DE LA RECHERCHE

a) Délimitation matérielle du Sujet

Dans le but de délimiter notre analyse, il serait judicieux de noter que notre analyse portera uniquement sur l'assistance militaire étrangère de 2010 à 2020. En effet, c'est durant cette période que sont arrivés les premiers soldats étrangers dans le cadre de la lutte antiterroriste, parmi lesquels, les français qui effectuent leur retour depuis leur départ forcé en mai 1974. Cette délimitation n'exclut évidemment pas des rappels historiques incontournables afin de comprendre les enjeux du moment. Ainsi, l'analyse des anciens accords de coopérations militaires bilatérales se fera dans une lecture plus holistique afin de mieux cerner les raisons du rejet de la présence militaire étrangère par l'écrasante majorité de la population.

b) Cadre théorique

Dans la démonstration de nos hypothèses, nous privilégierons essentiellement deux approches. La première est celle de Bertrand Badie et Dominique Vidal. Dans leur ouvrage « *Qui gouverne le monde ? L'Etat du monde en 2017 ?* », ils posent un diagnostic sur l'état de la planète. Ils soutiennent que le système mondial est dominé par cinq paramètres sensibles : la tradition, le sacré et le religieux, l'Etat, l'économie et enfin la mondialisation. Ils soutiennent que l'exercice du pouvoir se décline à la fois en coercition (hard power) et en conviction (soft power) dont l'emploi est fonction de l'échelle. En ce sens que les Etats ne sont plus les seuls acteurs à prétendre gouverner le monde. Avec la mondialisation, les firmes multinationales et les réseaux défient la souveraineté des Etats, ce qui se traduit par une apparence de fragmentation des Etats et des interdépendances de plus en plus complexes.

Les caractéristiques de cette approche se révèlent intéressantes pour notre sujet dans le sens qu'elles sous-tendent que les intérêts économiques des grandes puissances à travers leurs multinationales sont souvent la source de conflits armés dans les pays regorgeant de ressources minières ou énergétiques. A ce titre, les guerres civiles au Libéria et en Sierra Léone au début des années 90, pays connus pour leurs ressources abondantes en diamant en sont illustratives. En 1993, au Congo Brazzaville, la multinationale française *Elf* fait main basse sur la manne pétrolière

de ce pays provoquant une guerre civile sans précédent¹¹. La République Démocratique du Congo est toujours en proie à l'insécurité et aux guerres civiles depuis des décennies du fait de ses immenses ressources minières. La liste est exhaustive. Il ne serait donc pas excessif d'avancer que le Niger, à l'instar de tout le Sahel dont le sous-sol renferme d'énormes ressources minières, énergétiques et hydriques est la convoitise des grandes firmes occidentales comme le géant français et numéro un du nucléaire, AREVA, la firme chinoise *Azelik* qui exploitent le pétrole de ce pays depuis 2010¹².

La deuxième théorie est celle des « Etats faillis » comme menace stratégique. Des auteurs comme Myrto Hatzigeorgopoulos, spécialistes des questions militaires s'en inspirent également. Le terme fit son apparition dans la deuxième moitié des années 90 en référence aux défaillances des structures étatiques supposées garantir la loi et l'ordre, et qui ont généralement été accompagnées de formes anarchiques de violence interne¹³. D'après Tanner Fred, l'un des pionniers de la théorie des « Etats faillis », le terme a d'abord servi à qualifier dans l'après-guerre Froide, les États issus du démantèlement de l'ancien bloc soviétique, ainsi que les pays dont l'héritage colonial a contribué à la destruction des structures sociales traditionnelles sans avoir permis de pérenniser et réellement intégrer les structures constitutionnelles occidentales et l'identité du nouvel État¹⁴. Il s'agit plus précisément des Etats en situation d'implosion, qui, bien qu'ils maintiennent leur capacité légale, se trouvent dans une incapacité pratique d'exercer leurs fonctions régaliennes sur l'ensemble de leur territoire¹⁵. Il fait donc référence au démantèlement des structures du pouvoir qui fournissent le support politique nécessaire au maintien de la loi et de l'ordre. La notion d'« Etat failli » a été largement étudiée et théorisée au cours des années 90 et 2000, de manière que des auteurs tels que Robert Rotberg proposent

¹¹ François-Xavier Vershave « *Congo : pétrole, dette, guerre* » as cited in « *L'envers de la dette : Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola* », Collection : dossiers noirs, Agone, 2002, p.13.

¹²Cabinet du Premier Ministre, « *Stratégie de développement et de sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger* », lien : www.sdssahelniger.ne

¹³ Myrto Hatzigeorgopoulos « *L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique* », op, cit, p 26.

¹⁴ Tanner, Fred, « *Conflict prevention and conflict resolution : limits of multilateralism* », dans Myrto Hatzigeorgopoulos « *L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique* », op, cit, p.26.

¹⁵ Ibidem.

une « typologie de la défaillance ; il y aurait des États structurellement fragiles, des États temporairement faibles, des États faillis et des États en déliquescence [collapsed states]¹⁶.

Cette lecture est intéressante dans la mesure où elle concerne parfaitement notre sujet. En effet, le Niger peut être classé dans la catégorie des États temporairement faibles et qui ont dans tous les cas besoin d'assistance militaire, technique, logistique ou financière pour faire face à leurs obligations régaliennes. Dans ce cas précis du Niger, il s'agit d'éradiquer le terrorisme islamique et défendre l'intégrité de son territoire.

c) Méthodologie

La présente étude se reposera sur une méthodologie combinant **les sources écrites**, l'approche **hypothético-déductive** et **l'entretien semi-directif (par questionnaire)**.

Les sources écrites : il s'agit d'une recension d'écrits orientés vers la littérature, la presse, les productions écrites locales, tout en prenant soin d'en vérifier l'authenticité réelle et d'analyser de façon critique le contenu. Cette méthode se justifie par le fait que la problématique traitée inclut des thèmes forts variés les uns des autres lesquels pourraient être un obstacle à la compréhension globale du sujet, ou ne permettant pas une appréhension suffisante de chaque thématique à savoir les questions relatives à la sécurité et la paix et le droit international humanitaire qui s'invitent dans ce genre de thématique.

L'approche hypothético-déductive : cette méthode nous permet de vérifier les motifs des limites de la présence militaire étrangère au Niger. Concrètement nous allons chercher à déterminer, pourquoi l'assistance militaire étrangère n'a pas enregistré de résultats avérés sur le terrain. A partir de l'approche déductive, nous allons trianguler les techniques de **l'observation** des faits liés aux critiques et aux protestations populaires à l'encontre de la présence militaire étrangère dans le pays (avis des leaders de la société civile, des partis politiques, observations personnelles, etc.) ; de mobiliser les outils documentaires disponibles ainsi que des rapports et études spécialisés pour vérifier l'absence de résultats tangibles dans la lutte antiterroriste.

¹⁶ Robert Rotberg dans Myrto Hatzigeorgopoulos « *L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique* », op, cit, p 26.

L'entretien semi-directif (par questionnaire) : Cette méthode sied bien à notre sujet. Selon Gaspart Claude, l'entretien de recherche est une des méthodes les plus utilisées pour mener une étude qualitative dans un mémoire ou une thèse. C'est est une technique de collecte de données informatives. Cette méthode permet de récolter et d'analyser plusieurs éléments : l'avis, l'attitude, les sentiments, les représentations de la personne interrogée ¹⁷. Malheureusement, cette méthode que nous avons envisagée est finalement abandonnée. En effet, les fiches d'entretiens que nous avons envoyées aux leaders de la société civile (farouchement opposé à toute présence militaire étrangère au Niger), à des responsables de partis politiques et aux soldats d'une caserne militaire sont restées sans suite. Un seul militant de la société civile a bien voulu répondre à toutes nos questions. Ce qui n'est pas un échantillon représentatif. Cette prudence des intéressés qui a consisté à décliner aimablement nos questionnaires s'explique par la crainte de représailles des autorités qui sont de plus en plus susceptibles à toute critique relative à leur gestion de la chose publique. Suite au détournement des fonds de l'armée et à l'approche des élections générales du 27 décembre 2020, le pouvoir en place durcit le ton et est de plus en plus sensible aux critiques relatives à sa gestion des affaires courantes de l'État. D'autre part, il est à noter que les données utilisées pour la rédaction de ce travail sont principalement qualitatives et non quantitatives.

d) Intérêt de la recherche

La présente étude réalisée dans le cadre d'un master de spécialisation en Action humanitaire internationale revêt un grand intérêt à la fois d'un point de vue géopolitique et humanitaire. D'un côté, au-delà de l'exercice académique, l'intérêt de ce travail est de contribuer à l'analyse géopolitique des représentations contradictoires selon les parties en présence. « *La géopolitique, en tant que démarche scientifique, étudie les rivalités territoriales des pouvoirs et de leurs répercussions dans l'opinion. Ce qui permet de comprendre l'intérêt stratégique ou la valeur symbolique des territoires des enjeux ou des espaces de rivalités ou d'affrontements* ¹⁸ ». Le thème traité est donc pertinent et d'actualité en Afrique où trois pays à savoir, le Burkina-Faso, le Niger et le Mali sont particulièrement victimes d'attaques terroristes mettant à mal l'intégrité de leurs territoires.

D'un autre côté, les questions de sécurité et de paix comportent un important intérêt d'analyse humanitaire au regard de nombreuses crises qu'elles suscitent aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur

¹⁷ Gaspart Claude « *L'entretien de recherche : définition, utilisation, types et exemples* » [en ligne], 25 octobre 2019, [consulté], 21 décembre 2020. Lien : <https://www.scribbr.fr/%20methodologie/entretien-recherche>.

¹⁸ SOMDA Evariste « *Enjeux de sécurité au Sahara-Sahel : Insécurité au Sahara-Sahel : Enjeux politiques, économiques ou religieux ?* », mémoire de fin d'études, UCLouvain, 2019, p.2.

du Niger. Le drame humanitaire que vivent en général les populations du Sahel, pose avec acuité le problème des déplacés internes et des réfugiés. L'analyse de cette problématique est à la fois intéressante eu égard à notre formation mais également pour des perspectives professionnelles qui découleraient de l'obtention du diplôme en Action humanitaire internationale.

C. ÉTAT DE LA QUESTION ET CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE

Bien que cette étude ne prétende pas couvrir le sujet de manière exhaustive, nous espérons tout du moins, à travers ce modeste travail qui englobe les réflexions essentielles sur les limites de l'assistance militaire étrangère au Niger, permettra d'attirer l'attention des politiques, analystes et professionnels du secteur sur certains aspects clé. Si le soutien et la réforme du secteur de sécurité ont souvent été étudiés dans leurs qualités d'instruments prioritaires de la reconstruction du système sécuritaire des Etats « faillis », les questions des limites de ce soutien qui mettent souvent à mal les relations entre pays contributeurs et pays bénéficiaires à travers le baromètre de leurs opinions nationales, l'ont rarement été ces dernières années. Cette étude vise donc à contribuer à la littérature existante. Elle cherche donc, à élargir le champ de vision de l'analyse des limites de l'assistance militaire en l'associant à la littérature sur la gestion des conflits armés. Le but est de servir de ressources à la société civile, aux décideurs politiques, aux chercheurs du domaine, aux formateurs, à la fois dans et au-delà du Niger.

D. PLAN

Afin d'apporter une réponse à la problématique, le présent mémoire sera divisé en trois parties distinctes. Un tel sujet ne pouvant être compris que dans son contexte, la première partie situera le contexte de lutte contre le terrorisme, en décryptant les forces en présence après avoir présenté brièvement les spécificités géographiques du Niger.

La deuxième partie est certainement la partie hétéroclite de ce travail, puisqu'elle traitera du principe même de l'assistance militaire étrangère selon le droit international humanitaire. Notre thématique étant indissociable avec le droit humanitaire international, une typologie des conflits armés sera dressée selon règles internationales.

Enfin, la troisième partie sera dédiée aux limites de l'assistance militaire. Les résultats mitigés en matière de lutte contre le terrorisme sont interpellants et s'invitent régulièrement dans le

débat national. Nous nous efforcerons d'analyser les facteurs endogènes et exogènes qui justifieraient l'absence avérée de résultats tangibles sur le terrain.

E. LES LIMITES DE LA RECHERCHE

Vu le caractère novateur de cette recherche, le présent travail aurait dû être plus exhaustif en intégrant une collecte de données de terrain au Niger. Ce qui aurait permis à travers des enquêtes et entretiens directifs, de recueillir d'une part, l'avis de responsables militaires nigériens, et d'autre part, celui de responsables militaires étrangers, même si nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions quant à un refus aimable que ces derniers nous auraient opposé. Nous aurions donc mis ce séjour à profit pour recueillir l'avis des différentes couches socioprofessionnelles du pays (partis politiques, sociétés civile, syndicats, étudiants par rapport à cette présence militaire étrangère). Malheureusement, la crise sanitaire du Covid19 n'a pas permis d'effectuer ce voyage pourtant planifié au mois de mai passé, faute de desserte aérienne.

D'autre part, les responsables militaires du Ministère de la Défense du Niger, actuellement ébranlé par l'affaire de détournement de dizaines de millions d'euros¹⁹ destinés aux forces de défenses et de sécurité dans le cadre de la lutte antiterroriste n'ont pas voulu accéder à nos demandes d'entretiens semi-directifs par questionnaires. Il est de même des responsables du Centre National Etudes Stratégiques du Niger qui n'ont pas souhaité s'exprimer sur la question de la pertinence de l'assistance militaire étrangère au Niger. Leur réponse a été de nous dire qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel dans le cadre de leurs missions qui se limitent aux seuls aspects d'analyses et de recommandations aux autorités compétentes. Toutefois, nous voudrions saluer la disponibilité d'un responsable de cette institution qui a bien voulu nous fournir des informations purement administratives, notamment, le décret de création dudit centre et les missions qui lui sont assignées. Pour des raisons de sécurité nous avons jugé utile de ne pas mentionner le nom. Cependant, il est à déplorer qu'une telle structure de l'État dans un contexte aussi particulier ne dispose pas d'un site internet et la modeste page Facebook du CNESS n'est pas actualisée. Le Centre n'étant pas d'un apport conséquent à la thématique, puisqu'il s'agit ici de d'assistance militaire étrangère, nous nous garderons donc de lui consacrer une importance particulière. Toutefois, nous espérons apporter les réponses à toutes

¹⁹ Moussa KAKA, correspondant au Niger de Radio France Internationale (RFI) : « *Niger, un audit révèle des détournements de fonds dans le secteur de la défense* », publié le 28 février 2020, consulté le 19 octobre 2020. Lien <https://www.rfi.fr/fr/afrique>.

les interrogations non élucidées lors d'éventuelles publications d'articles scientifiques relatifs à ce sujet.

PARTIE I. LES DIFFÉRENTS ACTEURS AU CONFLIT

CHAPITRE I. Situation géographique

Le Niger est un vaste pays sahélo-saharien totalement enclavé²⁰ au centre ouest de l'Afrique. Il est situé à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1.900 km à l'est de la côte atlantique et à 1 200 km au sud de la Méditerranée²¹. Il est encadré par le Burkina Faso au sud-ouest, le Mali à l'ouest, l'Algérie au nord-ouest, la Libye au nord, le Tchad à l'est, le Nigéria au sud et le Bénin au Sud-ouest. Le territoire nigérien couvre une superficie de 1.267.000 km² dont plus de deux tiers se trouvent en zones désertiques ou semi-désertiques, non favorables aux activités agricoles²².

Le pays est caractérisé par un climat tropical de type sahélien qui alterne en deux saisons, une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. La pluviométrie annuelle varie entre 100 et 800 millimètres du nord au sud. Les températures les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril et peuvent dépasser les 40°C, tandis que les plus basses le sont de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C²³. Ces précisions sont importantes à savoir car elles édifient sur les conditions hostiles dans lesquelles les Forces de sécurité et de défense opèrent pour surveiller des milliers de kilomètres de frontières.

Le zonage agro-climatique et écologique du Niger présente quatre principales zones qui sont également intéressantes à connaître en vue d'appréhender les zones de prédilection des groupes terroristes :

- Une zone saharienne désertique et semi-désertique, située dans la partie septentrionale et qui couvre 77% de la superficie du territoire national²⁴. Cette zone est principalement caractérisée par des terres arides et semi arides, qui reçoivent peu de pluies. C'est la zone de repli tactique d'AQMI. C'est également dans cette zone que fleurissent le trafic de drogue et la grande criminalité.

²⁰ Le port le plus proche se situe à plus de 1.000 km (Cotonou au Bénin).

²¹ Cabinet du Premier Ministre du Niger, « *Rapport du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les Zones Sahélo-Saharienne du Niger* », p 19, lien www.sdssahelniger.ne .

²² Ibidem.

²³ Ibidem.

²⁴ Ibidem.

- Une zone sahélo-saharienne ou communément appelée « Sahel nomade » qui se situe au centre-nord du pays et qui couvre environ 12% du territoire national²⁵.
- La zone sahélienne qu'on appelle aussi « Sahel sédentaire » qui se situe dans la partie centre-sud et qui couvre environ 10% du territoire national²⁶. C'est dans cette partie sud du pays qui partage une longue frontière avec le Nigéria que sévit le groupe terroriste Boko-Haram.
- La zone sahélo-soudanaise qui couvre la partie sud-ouest du pays et qui représente 1% du territoire²⁷. C'est dans cette partie que se trouve la zone communément appelée « la zone des 3 frontières ». Elle est située dans le Liptako-Gourma que se partagent, le Niger, le Burkina Faso et le Mali. En temps normal cette zone est fréquemment confrontée à l'insécurité. Pendant la décennie écoulée, la présence limitée de l'État a favorisé l'émergence des groupes islamistes, notamment le Groupe *Soutien à l'Islam et au Musulmans* (GSIM) qui ne cesse de prospérer et de mener des attaques contre la Force conjointe du G5 Sahel.

Ces zones semblent être le sanctuaire des groupes terroristes que l'armée et ses alliés peinent à contenir et cela depuis le début de la guerre contre le terrorisme qu'il convient de contextualiser.

Chapitre II. Le contexte de la lutte antiterroriste

Au Niger, les premiers incidents armés sont signalés en 2003, lors d'accrochages entre les Forces Armées Nigériennes (FAN), des Forces spéciales américaines et des éléments issus du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien²⁸. En 2007, le GSPC change de nom et devient AQMI. Il se fera connaître par l'enlèvement d'otages occidentaux au Sahara et particulièrement au Niger en 2008²⁹. L'insécurité a gagné du terrain à partir de février 2015 où les premières attaques de Boko Haram sont enregistrées dans le sud-est du pays³⁰. En février 2015, le parlement donne à l'unanimité son feu vert pour l'envoi de troupes au Nigéria pour

²⁵ ²⁵ Cabinet du Premier Ministre du Niger « *Rapport du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones sahélo-saharienne du Niger* », op, cit, p.19.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Ibidem.

²⁸ International Crisis Group « *NIGER : un autre maillot faible dans le Sahel ?* », Rapport Afrique, N°208, 19 septembre 2013, Bruxelles, p 39.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

participer à la Force Multinationale Mixte (FMM) qui regroupe les pays du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad) pour combattre les groupes terroristes³¹.

Désormais, la traque des groupes armés devient la mission première des forces armées soutenues par des militaires occidentaux présents sur le territoire. Il est donc important de connaître les forces en présence.

Chapitre III : les belligérants

Ce conflit oppose principalement deux parties. D'une part, il y a les forces armées nationales appuyées par leurs alliés occidentaux et d'autre part des groupes djihadistes.

Section 1 : les Forces nationales

Selon, la note d'information sur la réforme du secteur de la sécurité au Niger, fournie par l'*International Security Sector Advisory Team* (ISSAT) basé à Genève, les Forces nationales sont composées de Forces de sécurité intérieure et de Forces armées nationales³².

- *Les Forces de sécurité intérieure (FSI)*

Elles sont composées de trois forces de sécurité principales, à savoir : la police nationale, la gendarmerie nationale et la garde nationale³³. La police est rattachée au Ministère de l'Intérieur. Elle est responsable de la sécurité dans les centres urbains, de la protection des bâtiments gouvernementaux et des institutions ainsi que la sécurité des membres du gouvernement. En 2017, ses effectifs étaient de 8.540 policiers, tous grades confondus³⁴. Quant à la gendarmerie, elle dépend du Ministère de la Défense. Sa mission est d'assurer la défense territoriale et le maintien de l'ordre tout en assurant des activités policières. En 2017, ses effectifs étaient de 7.200 personnes, tous grades confondus³⁵. Suite à l'augmentation des activités criminelles, la présence de la gendarmerie aux frontières a été renforcée. C'est dans ce sens que la Présidence du Niger a approuvé en 2018, la création de postes frontaliers de sécurité et d'unités de

³¹ BBC, 09/02/2015, consulté le 28/09/2020. https://www.bbc.com/afrique/region/2015/02/150209_niger0147.

³² International Security Sector Advisory Team « *Note d'information de l'ISSAT sur la réforme du secteur de la sécurité au Niger* » dans « *Niger : Situation sécuritaire* », Centre de documentation et de recherche, CGRA, Bruxelles, 20 juin 2019, p.12.

³³International Security Sector Advisory Team « *Note d'information de l'ISSAT sur la réforme du secteur de la sécurité au Niger* » dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.12.

³⁴Ibidem.

³⁵ Ibidem.

protection civile dans les régions de Maradi, Agadez, Tillabéry, Diffa et Zinder³⁶. Tout comme la Police, la garde nationale dépend du Ministère de l'Intérieur. Elle est responsable de la sécurité dans les zones rurales ainsi que de la surveillance des prisons. En 2017, ses effectifs étaient de 9.000 agents³⁷.

- *Les Forces armées nigériennes (FAN)*

Les FAN dépendent du Ministère de la Défense. Leur effectif est estimé entre 15.000 à 20.000 hommes³⁸. Le rapport de l'ISSAT mentionne que pour faire face à la menace terroriste, le gouvernement n'a cessé d'augmenter l'enveloppe allouée à la défense depuis plusieurs années³⁹. Selon la Fondation Méditerranéenne des Hautes Études Stratégiques (FMES), le Niger consacre 14,8% de son budget à la sécurité et à la défense, ce qui dans un contexte sécuritaire qui se dégrade constamment, semble insuffisant⁴⁰. Le pays ne peut donc faire face tout seul à la menace terroriste. C'est pour cette raison qu'il a sollicité l'aide de pays étrangers regroupés au sein de ce qui est appelé les Forces internationales.

Section 2 : les Forces internationales

La France, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et le Tchad répondirent favorablement et ouvertement à l'appel des autorités de Niamey en installant des bases militaires⁴¹. Des pays comme la Belgique interviennent discrètement en formant les forces spéciales nigériennes. Cette dernière en a déjà formé une douzaine unités soit environ 1575 personnes⁴². L'armée tchadienne qui traque les éléments de Boko-Haram dans la région frontalière du Lac Tchad, s'est déployée en juin 2016 en territoire nigérien dans la localité de Bosso à quelques kilomètres du chef-lieu de Diffa où l'armée nigérienne a subi quelques jours plus tôt, de lourdes pertes face à Boko-Haram. Ce déploiement de militaires tchadiens intervient vingt-quatre heures seulement

³⁶ Présidence de la République du Niger « *Bilan Axe 2 : Assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national* » dans Centre de documentation et de recherche « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.13.

³⁷ International Security Sector Advisory Team, dans « *Niger: Situation sécuritaire* », op, cit, p.13.

³⁸ Ibidem.

³⁹ Ibidem.

⁴⁰ Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques dans « *Niger : Situation sécuritaire* » op, cit, p.13.

⁴¹ AMADOU Habibou, « *Installation de bases militaires étrangères au Niger, après les USA, la France, l'Allemagne, maintenant l'Italie* », *l'Écllosion* [en ligne], juin 2017, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.tamtaminfo.com/installation-de-bases-militaires-etrangees-au-niger-apres-les-usa-la-france-lallemagne-maintenant-litalie/>.

⁴² Site officiel de l'armée belge, *La Défense*. Disponible à l'adresse : <https://www.mil.be/fr/nos-missions/niger/>.

après la visite éclair du président Mahamadou Issoufou au Tchad, le 7 juin 2016, sollicitant l'aide de son homologue tchadien Idriss Déby. Les quelques 2000 militaires tchadiens vont appuyer les FAN dans la localité de Bosso où le groupe terroriste Boko-Haram gagne de plus en plus de terrain⁴³. C'est la première fois qu'une armée africaine vient en renfort aux Forces armées nigériennes. Les militaires tchadiens resteront au Niger pendant 6 mois⁴⁴.

Les autres grandes puissances ne sont pas en reste dans la lutte contre le terrorisme au sahel, de manière générale. Elles ont opté de verser leur contribution financière directement à l'ONU⁴⁵.

Section 3 : les Forces terroristes

Elles constituent la principale menace à la sécurité du pays. En septembre 2017, le Ministre de l'Intérieur nigérien déclarait, lors d'une interview accordée au journal, *Le Monde*, que la menace terroriste à laquelle le Niger est confronté se situe sur deux fronts : Boko-Haram au sud-est et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) à l'Ouest⁴⁶. Dans son rapport paru en 2019, le Département d'État américain mentionne ces mêmes groupes comme étant restés actifs en 2018 : Boko-Haram à l'est et des groupes terroristes liés au conflit malien à l'ouest du pays. Le même rapport indiquait que le Niger craignait par ailleurs la menace de groupes djihadistes implantés au Burkina Faso⁴⁷.

Section 4 : Boko-Haram

Selon le Journal, *The New Humanitarian*, Boko-Haram a été créé en 2002 dans le nord du Nigéria⁴⁸. Le groupe est présent au Nigéria, mais aussi dans le nord du Cameroun, au Niger et

⁴³ Jeune Afrique, « *Lutte contre Boko haram, les troupes tchadiennes en route vers le Niger* », publié [en ligne] le 8 juin 2016, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/332050/politique/lutte-contre-boko-haram-troupes-tchadiennes-route-vers-niger/>.

⁴⁴ ISSOUFOU Barkai, Ministre nigérien chargé de relation avec les Institutions « *Niamey confirme le départ des soldats tchadiens* » [en ligne] Radio Voix d'Amérique (VOA), le 20 octobre 2017, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse, <https://www.voafrique.com/a/boko-haram-niamey-confirme-le-depart-des-soldats-tchadiens/4079484.html>.

⁴⁵ SOMDA Evaristo « *Enjeux de sécurité au Sahara-Sahel : Insécurité au Sahara-Sahel-Enjeux politiques, économiques ou religieux ?* », Mémoire de fin d'études, UCL, 2019, p 23.

⁴⁶ *Le Monde*, « L'Etat islamique dans le grand Sahara est la Nouvelle menace », [en ligne] publié le 15 septembre 2017, [consulté le 8 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/15/niger-l-etat-islamique-dans-le-grand-sahara-est-la-nouvelle-menace_5186163_3212.html.

⁴⁷ United States. Department of State, [en ligne] 20 janvier 2017, [consulté le 8 novembre 2020]. Disponible à l'adresse suivante : <https://2009-2017.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm>

⁴⁸ The New Humanitarian, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.14.

au Tchad⁴⁹. Littéralement, Boko- Haram veut dire *l'école occidentale est un sacrilège*. Il prône l'application de la Charia, la loi islamique dans toute sa rigueur. Selon, *l'Institut Small Arms Survey*, Boko-Haram a prêté allégeance à l'Etat Islamique (EI) en 2015⁵⁰. La secte a basculé dans clandestinité et le terrorisme après l'exécution extrajudiciaire en 2009 par la police nigérienne de son fondateur, Mohamed Youssouf⁵¹. La première attaque d'envergure du groupe sur le territoire nigérien a eu lieu en février 2015⁵². Le rapport de l'Institut *Small Arms* rendu public en 2018 mentionne que plusieurs milliers de Nigériens ont rallié Boko-Haram, séduits par le discours du fondateur Mohamed Youssouf⁵³. Le groupe terroriste a réussi à enrôler les jeunes nigériens en leur versant une allocation substantielle de l'équivalent de 450 euros⁵⁴. Ce montant représente une fortune pour ces jeunes désœuvrés du pays le plus pauvre de la planète⁵⁵. La localité de Diffa où sont concentrées les attaques de Boko Haram se situe à environ cinq kilomètres de la frontière nigérienne. Cet enrôlement de jeunes nigériens dans les rangs du groupe terroriste semble se justifier par des liens culturels et historiques qui unissent les populations frontalières de ces deux pays. Celles-ci sont le plus souvent de la même tribu, de la même famille et parlent la même langue⁵⁶.

Section 5 : État islamique dans le grand Sahara (EIGS)

L'EIGS a vu le jour en 2015. Sa création a été annoncée par le porte-parole du mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJOA), Adnane Abu Walid Al-Sahrawi qui a fait allégeance à l'EI la même année⁵⁷. Mais son ralliement a solennellement été acté en octobre 2016⁵⁸. Selon un article de *Huffpost*, le groupe est particulièrement actif dans la région située

⁴⁹ The New Humanitarian, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.14.

⁵⁰ Institut Small Arms « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, 14.

⁵¹ De MONTCLOS Marc-Antoine Pérouse, « *Afrique, nouvelle frontière du Jihad ?* », Editions la Découverte, Paris, 2018, p 24.

⁵² De TESSIERE Savanah « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, 14.

⁵³ Ibidem.

⁵⁴ Le Figaro « *Niger : procès de centaines de militants présumés de Boko Haram* », [en ligne], publié le 4 juillet 2018, [consulté le 8 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/07/04/97001-20180704FILWWW00349-niger-proces-de-centaines-de-militants-presumes-de-boko-haram.php>.

⁵⁵ PNUD, rapport sur le développement humain, [en ligne] op, cit. p. 19.

⁵⁶ De TESSIERE Savanah, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.14.

⁵⁷ The New Humanitarian, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.15.

⁵⁸ Le 360afrique.com « *TERRORISME : les groupes jihadistes se liguent contre la force G5 Sahel* », [en ligne], le 13 janvier 2018, [consulté] le 9 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <http://afrique.le360.ma/mauritanie-mali-autres-pays/societe/2018/01/13/18060-terrorisme-les-groupes-jihadistes-se-liguent-contre-la-force-g5-sahel-18060>.

aux confins du Mali, du Burkina Faso et du Niger, couramment appelée la « zone des trois frontières »⁵⁹. Bon nombre de Peulhs⁶⁰ nigériens, longtemps en conflit avec les Touaregs maliens, ont rejoint les rangs du EIGS pour des raisons de sécurité⁶¹. Depuis le début de la crise malienne en 2012, des Nigériens et surtout des jeunes Peulhs ont été recrutés par des groupes terroristes actifs au Mali comme AQMI, le MUJAO et Al-Murabitoune. En effet, les tensions communautaires et les frustrations sociales accentuées par la pauvreté et le sous-développement sont exploitées par les groupes djihadistes. Il est à noter que les jeunes peulhs ne rejoignent pas ces groupes terroristes pour faire le djihad, mais pour se protéger des Touaregs avec lesquels ils sont en conflit sur la question des ressources⁶². En 2017, l'EIGS s'allie au Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Le GSIM est le résultat de la fusion, en 2017, entre plusieurs groupes djihadistes présents au Mali : Ansar Dine, Al-Mourabitoune, AQMI et le *Front de libération du Macina* (FLM), aussi appelé *Katiba Macina*. Le GSIM est dirigé par le chef d'Ansar Dine, le Touareg malien Iyad Ag Ghali⁶³.

Alors que le GSIM est surtout actif dans le nord et le centre du Mali, l'EIGS est présent à la frontière entre le Mali et le Niger⁶⁴. Les deux groupes ont décidé de rester distincts tout en menant des actions communes et en gardant la même stratégie qui consiste à repousser la Force du G5 Sahel hors de la zone des trois frontières⁶⁵.

Section 6 : les groupes djihadistes actifs à la frontière du Burkina Faso

Le Niger subit également depuis quelques mois les attaques répétées de groupes venus du Burkina Faso. Le ministre de l'Intérieur nigérien affirmait que l'armée nigérienne a détruit, fin octobre-début novembre 2018, plusieurs camps de djihadistes dans le sud-ouest du pays, à la frontière Burkinabè. Les groupes terroristes implantés dans la préfecture de Torodi, le long de la frontière avec le Burkina Faso, ont la même idéologie que les groupes actifs dans le nord du

⁵⁹ Hffpost dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.15.

⁶⁰ C'est une des 8 ethnies du Niger. C'est une population nomade connue pour ses grandes transhumances.

⁶¹ OFFENER Fabien « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.15

⁶² De TESSIERE Savanah, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.15.

⁶³ Nation unies, Conseil de sécurité « *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali* », 30 mars 2017, New York, p 8.

⁶⁴ LAGNEAU Laurent, « *L'Etat islamique dans le Grand Sahara revendique l'Attentat qui a blessé 3 soldats français au Mali* », Opex 360, [en ligne] 13 janvier 2018, [consulté, le 20 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.opex360.com/2018/01/13/letat-islamique-grand-sahara-revendique-lattentat-a-blesse-3-soldats-francais-mali/>.

⁶⁵ Ibid.

Burkina Faso, en l'occurrence *Ansarul Islam* créé par le prêcheur burkinabè Ibrahim Dicko proche du prédicateur malien Hamadoun Koufa, fondateur de la Katiba djihadiste du Macina⁶⁶.

La violence a particulièrement augmenté dans le nord-est du Burkina Faso, le long de la frontière avec le Niger. De nombreuses attaques contre les forces de défense et de sécurité ainsi que la population civile y ont été recensées. L'intensification des attaques djihadistes dans cette partie du Liptako-Gourma pourrait s'expliquer par le fait que ces localités sont situées en dehors de la zone d'intervention des forces armées internationales et des forces armées nationales des pays membres du G5 Sahel⁶⁷.

Section 7 : les groupes armés sur base communautaire

Depuis longtemps les violences intercommunautaires font partie de la cohabitation tumultueuse entre sédentaires et nomades occasionnant souvent des pertes en vies humaines. Avec le changement climatique et les récentes incursions de groupes djihadistes contraignant les éleveurs à de perpétuels déplacements, ces violences ont atteint leur paroxysme. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, note que tout le Sahel a été touché par de conflits violents entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires. « *Ces conflits* » (...) *ont gagné en fréquence, en intensité, en complexité* (...) »⁶⁸. Suite à l'escalade de la violence, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) par la voix de son chef de mission au Niger, a attiré la sonnette d'alarme en qualifiant la situation d'« explosive » et d'indiquer qu'il était impératif de différencier les violences communautaires des violences terroristes. D'après ses propos repris par Radio France Internationale (RFI) : « (...) *le terrorisme dans ce contexte n'est pas le prisme le plus utile pour voir les choses. Il s'agit de communautés qui ont eu des problèmes dans le passé, qui continuent d'avoir des problèmes* »⁶⁹.

⁶⁶ LACHKAR Michel, « *Le Niger peine à empêcher l'implantation de groupes djihadistes sur son sol* », France Info, [en ligne, 7 novembre 2018, consulté le 9 novembre 2020. Disponible à l'adresse, [Le Niger peine à empêcher l'implantation de groupes djihadistes sur son sol \(francetvinfo.fr\)](https://www.francetvinfo.fr/le-niger/le-niger-peine-a-empêcher-l-implantation-de-groupes-djihadistes-sur-son-sol).

⁶⁷ SOMDA Evaristo, op, cit p. 8.

⁶⁸ Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, op, cit. p 1.

⁶⁹ RFI « *Le CICR s'inquiète d'une situation explosive à la frontière du Niger et du Mali* », [en ligne] publié le 04/05/2018, consulté le 5 novembre 2020, lien : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180504-le-cicr-s-inquiete-une-situation-explosive-frontiere-entre-le-niger-le-mali>.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le *Danish Refugee Council* (DRC), dans un rapport conjoint de mai 2018 sur la situation sécuritaire et humanitaire dans la région de Tillabery, indique : « *en dépit des efforts de pacifications déployés par l'Etat et ses partenaires, les rivalités qui existent depuis plusieurs années entre ces deux communautés Peulhs et Touaregs*⁷⁰ *donnent très souvent lieu à des exactions et des vols de bétail de part et d'autre* »⁷¹. Le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides à Bruxelles, qui a interprété les données de l'ONG, *Small Arms Survey* abonde dans le même sens. Dans son rapport de janvier 2018, se basant sur un article du chercheur Yvan Guichaoua, spécialiste du Sahel et chercheur à l'Université de Kent à Bruxelles, la même source explique que les conflits communautaires à la frontière entre le Niger et le Mali, résultent généralement de différents entre éleveurs et agriculteurs mais qu'ils peuvent aussi concerner des communautés d'éleveurs⁷². Par exemple à la frontière malienne la transhumance des éleveurs peuls nigériens et leurs troupeaux entraîne des conflits violents avec les Touaregs, (tamashek) du Mali. Les activités de Boko-Haram dans le sud-est du Niger et la réplique des Forces de défenses ont par ailleurs accru les tensions entre communautés. Les importants déplacements de personnes à l'intérieur du pays, provoqués par les attaques du groupe terroriste a fortement augmenté la pression sur les ressources naturelles.

En 2015, suite au déplacement massif des populations vivant dans la zone du bassin du lac Tchad, le bétail a souvent été abandonné et volé par les groupes armés⁷³. Dès lors, la plupart des communautés se sont organisées en milices d'autodéfense pour protéger leurs troupeaux occasionnant une augmentation de la violence. Selon *Small Arms Survey*, la majorité des jeunes nigériens qui ont rejoint Boko-Haram sont d'origine Kanuri⁷⁴ et Buduma⁷⁵. Les communautés d'autres ethnies accusent de façon générale ces deux communautés de soutien à Boko Haram,

⁷⁰ C'est une des 8 ethnies du Niger peuplant essentiellement la partie Nord et le Centre-nord du pays, principalement dans les régions d'Agadez et de Tahoua. Les Touaregs sont connus pour leur sédentarisme.

⁷¹ Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection, [en ligne] mai 2018, Tillabéry, Niger, [consulté le 5 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rapport_monitoring_protection_tillaberi_mai_2018.pdf.

⁷² Commissariat Général Aux Réfugiés et Apatrides « *Niger : situation sécuritaire* », opt, cit, p 19.

⁷³ Ibidem.

⁷⁴ Une des 8 ethnies du Niger peuplant l'est du pays, principalement dans la région de Diffa où sévit le groupe armé Boko-Haram.

⁷⁵ Une population d'Afrique Centrale, vivant principalement sur la Rive Nord et sur les îles du Lac Tchad, principalement au Tchad, mais également au Niger dans la région de Diffa.

provoquant des représailles violentes, en particulier quand les éléments de Boko Haram violent ou kidnappent des femmes⁷⁶. En 2018, sur un total de 206 incidents sécuritaires qui se sont produits dans le pays, 22 étaient des conflits intercommunautaires⁷⁷.

Comme tout phénomène social, la guerre est aussi règlementée. Les conflits armés et le Droit international humanitaire sont deux notions indissociables qui s'invitent forcément dans des débats de ce genre. Ainsi, bien que cela puisse paraître un peu superflu de parler du droit humanitaire dans cette étude, il est indispensable d'éclairer le commun du lecteur sur les principes élémentaires qui fondent le droit humanitaire international au regard des règles internationales.

⁷⁶ DE TESSIERES Savannah, dans « *Niger : Situation sécuritaire* », op, cit, p.20.

⁷⁷ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) « *Niger: Situation sécuritaire* », op, cit, p.20

PARTIE II : LE DROIT INTERNATIONAL HUMAINITAIRE & L'ASSISTANCE MILITAIRE ÉTRANGÈRE

CHAPITRE IV : Conflits armés non internationaux

Section 1 : les obligations internationales

Le conflit armé constitue un concept juridique qui a sa signification propre dans le droit international des conflits armés ; il n'a pas nécessairement la même signification dans d'autres branches, qui peuvent l'utiliser à leurs propres fins⁷⁸. Toutefois, le droit humanitaire distingue deux types de conflits armés non internationaux auxquels s'appliquent des règles conventionnelles distinctes. Le premier est celui régi par l'article 3 Commun aux quatre Conventions de Genève qui précise qu'il s'applique à tout conflit armé « *surgissant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes* »⁷⁹. Cette disposition concerne les conflits opposant tant les forces d'un État à un groupe armé que des groupes entre eux, et qui existent dès lors des critères généraux d'organisation des parties belligérantes et d'intensité de la violence sont rencontrés⁸⁰.

Le second conflit armé non international est celui régi par le Protocole additionnel II aux 4 Conventions de Genève qui complètent la réglementation minimale de l'article 3 commun et prévoit une protection plus étendue aussi bien dans le domaine de la protection des personnes tombées entre les mains de l'ennemi, que dans celui de la conduite des hostilités et, en particulier à cet égard, en interdisant spécifiquement, certaines attaques notamment contre les civils⁸¹.

Au regard de ce qui précède, et d'un point de vue générale, on peut aisément déduire que le conflit qui oppose l'État nigérien aux groupes armés rentre donc dans la catégorie des conflits armés non internationaux. Du coup, ce conflit est régi par les dispositions des Conventions internationales précédemment citées. En effet, le Niger est parti aux 4 conventions de Genève

⁷⁸ KLOB Robert, « Jus in bello : *Le droit international humanitaire* » Helbing & Lichtenhahn, Genève, 2003, p 71.

⁷⁹ VAN STEEMBERGH Raphael « *La légalité de la participation de la Belgique à la lutte armée contre l'Etat islamique en Irak* », Journal des tribunaux, Revue n° 6616, Bruxelles, 3 octobre 2015, p 646.

⁸⁰ Ibidem.

⁸¹ Ibidem.

suite à son adhésion et à la ratification de celles-ci, en avril 1964⁸². Il a aussi ratifié le Protocole additionnel II, relatif aux conflits armés non-internationaux en juin 1979⁸³. Mais, pour que ce conflit remplisse toutes les conditions d'un conflit armé non-international, il faut que, conformément aux dispositions des 4 conventions de Genève et au Protocole additionnel II, le critère d'organisation des belligérants et celui de l'intensité des hostilités soient rencontrés.

Section 2 : critère d'organisation

Ce conflit oppose des États à des groupes armés. Par nature, et selon la définition du dictionnaire, Robert, « *l'État est l'autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminés* ». Dès lors, nous avons à faire à des institutions étatiques impliquées activement dans le conflit. Il s'agit des armées des États-Unis, de la France, du Niger et du Tchad. Ces États sont dotés d'armées régulières disciplinées et obéissant à des chaînes de commandements et qui combattent des groupes armés autonomes et indépendants. Si le niveau d'organisation des États ne souffre d'aucune ambiguïté, celui des mouvements armés est sujet à des interprétations et dont celle qui semble être retenue est le niveau d'hierarchisation des groupes armés. Pour les tribunaux, pour que le droit humanitaire international puisse être appliqué aux groupes armés, il faut que ces derniers aient à la fois des responsables qui puissent imposer des sanctions à des subalternes qui ne respecteraient pas les directives venues d'en haut, mais surtout que ces groupes armés puissent mener des opérations militaires d'une certaine envergure.

Ainsi, après analyse de la structure organisationnelle des mouvements armés, nous pouvons affirmer qu'à l'image des États, tout semble indiquer que les groupes armés dont il est question ici, sont aussi bien organisés avec des commandants à leur tête. Pour preuve, Aboubakar Shekau, qui dirige depuis 2009, le groupe armé Boko-Haram revendique régulièrement les attaques de son mouvement⁸⁴. Adnane Abu Walid Al-Sahrawi est le chef du MUJAO et revendique également des attaques ou attentats.

⁸² Site officiel, International committee of Red Cross « *Traité, États parties et commentaire* » [en ligne], consulté le 19 novembre 2020. Disponible à l'adresse : https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/vwTreatiesByCountrySelected.xsp?xp_countrySelected=NE.

⁸³ Ibidem.

⁸⁴ De MONTCLOS Marc-Antoine Pérouse, « *Afrique, nouvelle frontière du Jihad ?* », op. cit, p 24.

Le Malien Iyad Ag Ghali, Emir de Ansar Dine dont les éléments font souvent des incursions en territoire nigérien, est à la fois le chef militaire et politique du Mouvement Populaire de l'Azawad (MPLA) qui contrôle présentement toute la localité de *Kidal* dans la partie septentrionale du Mali. Tous ces mouvements armés sont dotés de chaînes de commandement.

Section 3 : critère d'intensité des hostilités.

S'agissant de l'intensité des hostilités, les critères sont flous. Les tribunaux n'arrivent pas à s'accorder sur des normes, comme par exemple, la durée des combats, le nombre de victimes, le contrôle d'un territoire, etc. Cependant, ils semblent s'entendre pour dire que les conflits armés non-internationaux de haute intensité concernent les groupements armés à un Etat. Ce qui va dans le sens du conflit, objet de notre étude. Ainsi, les mouvements armés, Boko-Haram, l'État Islamique au Grand Sahara, AQMI, le MOUJAO, combattent l'État nigérien. Aussi, si nous nous en tenons aux lourdes pertes infligées à l'armée nigérienne, nous pouvons affirmer que le critère de l'intensité des hostilités est également rencontré. En effet, rien qu'en l'espace de 4 semaines, ce conflit a fait plus d'une centaine de morts. Des attaques menées par l'État Islamique au Grand Sahara, le 12 décembre 2019 et le 10 janvier 2020 sur les camps militaires d'Inatès et Chinagor qui ont fait respectivement 71⁸⁵ et 89 morts⁸⁶, révèlent à n'en point douter de l'intensité des combats qui étaient d'une rare violence. D'autre part, la diversité et la spécificité des belligérants confère à ce conflit des contours atypiques en matière de qualification de conflits armés non internationaux, qu'il faille décortiquer.

Section 4 : intervention directe d'États tiers.

Il est important de souligner que, quand bien même des armées de pays tiers prennent part au conflit, en matière de dispositions des « droits des conflits armés » celui du Niger demeure non-international. La raison découle du fait que les pays alliés du Niger à savoir la France, les Etats-Unis, le Tchad, participent aux combats à la demande officielle des autorités nigériennes. En

⁸⁵ Radio France Internationale « *comment expliquer une attaque djihadiste de si grande ampleur à Inates au Niger ?* », [en ligne] le 12 décembre 2019, consulté le 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.rfi.fr/fr/emission/20191212-comment-expliquer-une-attaque-jihadiste-grande-ampleur-inates-niger>.

⁸⁶ Journal, Le Monde « Au Niger, l'Etat Islamique revendique l'attaque de Chinégodra », [en ligne] le 15 janvier 2020, consulté le 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/15/au-niger-le-groupe-etat-islamique-revendique-l-attaque-de-chinegodar_6025942_3212.html.

plus, les militaires étrangers combattent parfois aux côtés de l'armée nigérienne. De ce fait, selon le droit humanitaire international, cela ne change donc rien à la nature du conflit armé. D'après certaines doctrines, il y a simplement autant de conflits armés non internationaux que d'États qui y participent. Dans ce cas de figure, nous pouvons dénombrer quatre conflits armés non internationaux en fonction des pays précédemment cités qui y participent.

Section 5 : les groupes armés sur base communautaire

Ils sont versés dans la catégorie de conflits armés non internationaux de basse intensité, conformément à l'article 3 commun aux conventions de Genève : lorsqu'un conflit armé non international se déroule sur le territoire de l'une des parties contractantes. Néanmoins, ils ne sont pas concernés par le Protocole additionnel II. Etant donné que l'Article 3 commun ne donne pas une définition explicite du conflit armé non international, les juridictions se réfèrent en matière d'application du droit international humanitaire à trois critères: la nature des belligérants, dont l'une des conditions est que ces mouvements soient des groupes armés qui se combattent entre eux ; ensuite l'intensité des hostilités doit être de telle sorte que le conflit en question ne tombe pas sous le coup de l'application des droits de l'homme au motif de trouble intérieur (comme ce fut dans un premier temps en Libye et en Syrie lors du printemps arabe de 2011); enfin la volonté des belligérants, un critère subjectif qui semble de plus en plus abandonné, du fait de l'existence des narcotrafiquants qui ne cherchent pas nécessairement à renverser l'autorités nationale, mais à profiter de leurs bénéfices. Ainsi, nous pouvons observer de violents affrontements intercommunautaires.

D'une part, il y a les affrontements au nord-est dans la région de Tillabéry à la frontière malienne qui oppose les populations de l'ethnie Peul aux Touaregs maliens et d'autre part, dans le Sud du pays, dans la région de Diffa où sévit Boko-Haram, des affrontements opposent deux ethnies, les Kanuris aux Buduma. Le 18 mai 2018, dix-sept civils appartenant tous à la communauté peuhle sont tués dans le hameau de Hagaye, commune d'Inatès (région de Tillabéry) à deux kilomètres de la frontière malienne. Les assaillants sont décrits comme faisant partie d'un groupe de Touaregs. Selon les propos du Ministre de l'Intérieur repris par le Centre de documentation et de recherche du GGRA, cette attaque constitue vraisemblablement un acte de représailles suite à une tuerie commise contre des Touaregs du Mali plutôt dans le même

mois⁸⁷. Les morts occasionnés régulièrement parmi ces communautés, démontrent l'organisation et le degré d'intensité de ces violents affrontements interethniques qui rentrent dans la catégorie des conflits armés non-internationaux.

Soumis à la pression intenable des djihadistes qui remportent de plus en plus de succès dans des attaques meurtrières, et face à une armée sous-équipée, les autorités nigériennes n'avaient d'autres choix que de solliciter l'assistance militaire étrangère. Afin de pouvoir appréhender les limites de l'assistance militaire étrangère au Niger, il est indispensable de connaître la nature et l'envergure de celle-ci.

Chapitre V : l'assistance militaire étrangère

L'assistance militaire est une pratique très ancienne qui existait déjà sous diverses formes au sein des sociétés archaïques⁸⁸. Si l'histoire de l'assistance militaire a évolué avec le temps, elle trouve ses origines dans la période postcoloniale qui a vu la coopération en la matière s'étendre et se généraliser sur le continent⁸⁹. Partant de là, l'assistance militaire se présente ainsi comme une mesure de prévention et de gestion de conflit, non seulement en offrant les capacités matérielles et techniques de défense, mais également en essayant d'exporter dans les États africains une vision occidentale et les principes huntingtoniens sur lesquels repose l'organisation et le rôle des forces armées dans la société⁹⁰. L'utilisation de l'assistance militaire étrangère par les autorités nigériennes semble être donc, le dernier rempart contre la menace réelle des groupes terroristes. A cet égard, le pays bénéficiera d'appuis militaires étrangers tout azimut.

Section 1 : EUCAP Sahel Niger

Dès le début de la campagne de lutte contre les groupes armés, l'Union Européenne est l'un des premiers partenaires à se manifester à travers un ambitieux programme de soutien à l'armée nigérienne. Ainsi, en 2012, elle va mettre sur pied le projet *EUCAP Sahel Niger*, communément appelé *European Union Capacity Building Mission in Niger*. Il s'agit d'une initiative destinée

⁸⁷ Centre de documentation et de recherche « *Niger Situation sécuritaire* », op, cit, p 19.

⁸⁸ HATZIGEORGOPOULOS « L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique ? », op, cit, p.8.

⁸⁹ Ibidem.

⁹⁰ Ibidem.

à renforcer les capacités des Force de Sécurité Intérieure dans la lutte contre le terrorisme ; la criminalité organisée et surtout l'endigement de la migration irrégulière, notamment la lutte contre les trafiquants, qui mettent la vie des migrants en péril. D'un point de vue opérationnel, l'*EUCAP Sahel Niger* se focalise sur l'orientation stratégique des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) ainsi que sur une meilleure coordination, planification et mobilité. A terme, l'objectif est d'augmenter l'autonomisation des FSI dans le domaine de la formation et de mettre l'accent sur l'accompagnement des formateurs formés et le monitoring au profil des services clef.

Des formations spécialisées afin de répondre à des impératifs de coopération régionale entre différents acteurs judiciaires et sécuritaires en vue d'un renforcement de la chaîne pénale sont organisées. Cette assistance militaire intègre aussi l'accompagnement de la *Force Conjointe du G5 Sahel*, vu l'insécurité croissante dans la région des « 3 frontières ». La Mission œuvre dans le renforcement des capacités de ses partenaires dans ces zones frontalières avec le Nigeria. C'est ainsi que, des unités mobiles et polyvalentes ont été constituées. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) avec un appui aux Forces armées nationales a été l'une des réalisations phares de cette coopération entre le Niger et l'Union-Européenne qui a été d'ailleurs reconduite jusqu'en 2022⁹¹.

Section 2 : la Force conjointe G5 Sahel

Elle a été créée le 06 février 2017, à Bamako au Mali, lors du sommet des chefs d'Etats du *G5 Sahel* en vertu de la *résolution 00-01/ 2017* relative à la création d'une *Force Conjointe du G5 Sahel*. Dans cette résolution, les Chefs d'États ont manifesté leurs préoccupations face à l'expansion de l'insécurité dans le Sahel et ont souligné la nécessité d'adopter une « approche globale concertée et coordonnée » pour lutter efficacement contre le terrorisme. Cette force a reçu le soutien du Conseil de Sécurité de l'ONU qui a adopté à l'unanimité la résolution 2359. Dans ladite résolution, le Conseil de Sécurité a exprimé toute sa préoccupation face à l'expansion de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest et s'en est félicité « *du déploiement de la FC-G5S sur l'ensemble du territoire des pays qui participent, avec des effectifs en*

⁹¹ Union-Européenne-Action Extérieure « *EUCAP Sahel Niger : prolongée jusqu'en 2022* », [en ligne], 30 septembre 2016, consulté le 24 novembre 2020. Disponible à l'adresse : [EUCAP Sahel Niger : prolongée jusqu'en 2022 - European External Action Service \(europa.eu\)](https://eupa.europa.eu/fr/euca-p-sahel-niger-prolongee-jusqu-en-2022).

personnel militaire et personnel de police pouvant aller jusqu'à 5 000 personnes, en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel »⁹².

Section 3 : la Base militaire américaine d'Agadez

A cette coopération multilatérale viennent s'ajouter des coopérations bilatérales. Il s'agit d'abord de l'assistance américaine traduite par la création d'une importante base militaire à Agadez au nord du pays. Cette base aérienne qui a coûté 100 millions de dollars⁹³, fournit une grande capacité d'utilisation des drones contre les djihadistes présents en Libye, au Nigéria, au Mali, pays limitrophes du Niger. Cela témoigne de l'importance que les États-Unis accordent aux opérations antiterroristes au Niger en particulier et dans la sous-région en général. Selon Julian Keane, journaliste à la *BBC* qui a pu visiter le site, cette base militaire est uniquement gérée par les États-Unis qui partagent une base militaire avec l'armée française à Niamey, la capitale du Niger⁹⁴. La base militaire d'Agadez où est déployé un système de surveillance et de reconnaissance intelligente (ISR), permet aux américains d'avoir une plate-forme de surveillance de premier plan, indiquait la même source⁹⁵. Par ailleurs, les États-Unis ont offert au Niger, en février 2019, une base de communication et de transmission militaire⁹⁶. Ce centre de communication logé dans l'enceinte d'une base militaire à Niamey, est un appui aux autorités dans leur lutte contre les groupes armés, a indiqué l'ambassadeur des États-Unis lors de la cérémonie de remise en présence de responsables militaires nigériens :

« Nous remettons le CPCO (Centre de planification et de conduite des opérations) d'une valeur de 16,5 millions de dollars qui permettra aux Forces armées nigériennes de synchroniser leurs opérations grâce aux communications »⁹⁷.

Parallèlement à ce programme, les États-Unis ont institué depuis 2002, l'*Initiative Pan-Sahel* (Pan-Sahel-Initiative-PSI), un programme doté d'un budget de 8 millions de dollars destiné à

⁹² Résolution 2359 du CS, Doc off CS NU, 7979^e séance, Doc NU S/ RES/ 2359 (2017).

⁹³ BBC « *Etats-Unis, une base américaine au Niger* », [en ligne], 30 septembre 2016, [consulté le 24 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : [Etats-Unis : une base américaine au Niger - BBC News Afrique](#).

⁹⁴ Ibidem.

⁹⁵ Ibidem.

⁹⁶ Le Monde « *Les Etats-Unis offrent au Niger une base de communication pour la lutte anti djihadiste* », [en ligne], le 5 février 2019, [consulté, le 24 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : [Les Etats-Unis offrent au Niger une base de communication pour la lutte antidjihadiste \(lemonde.fr\)](#).

⁹⁷ Le Monde « *Les Etats-Unis offrent au Niger une base de communication pour la lutte antidjihadiste* », [en ligne], op, cit.

former et à équiper au moins une compagnie de 150 hommes dans chacun des quatre pays partenaire (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger)⁹⁸. Il est remplacé depuis 2005 par le *Partenariat transsaharien contre le terrorisme* (Trans-Saharan Counter Terrorism Partnership-TSCTP). Le TSCTP est un programme interagences, incluant notamment le Département d'État, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et le Département de la Défense. Plus ambitieux que le PSI, son objectif est d'empêcher les groupes terroristes de recruter et de former de nouveaux combattants, et d'éviter l'établissement d'une zone pouvant servir de refuge à des terroristes dans la région.

Section 4 : la présence militaire française et prolongement de la Force « Barkhane »

La France n'a pas attendu l'Opération *Serval* ou *Barkhane* pour intervenir au Sahel. L'Opération « Takouba » (en langue Zarma et Tamashek, deux dialectes nigériens), qui veut dire « sabre » menée par le *Commandement des Opérations Spéciales 5OS*, opère depuis 2008 au Sahel⁹⁹. La Task Force *Sabre* composée de 350 militaires, regroupe des éléments des Forces spéciales¹⁰⁰. C'est une force d'élite de 4.300 hommes et femmes, composée d'unités des armées de Terre, de l'Air et de commandos marines¹⁰¹. Cette unité opère particulièrement au Niger, au Burkina Faso et au Mali¹⁰². Indépendamment de cette présence militaire française, les pays membres du G5 accueillent chacun des effectifs de la force *Barkhane* dont l'objectif est d'agir ensemble contre les groupes armés, de développer des partenariats stratégiques, mieux de gérer les fonds des partenaires. Le caractère régional de ses missions est explicite, il s'agit :

d'« appuyer les forces armées des pays partenaires de la Bande sahélo-saharienne dans leurs actions de lutte contre les groupes armés terroristes ; [et de] contribuer à empêcher la reconstitution de sanctuaires terroristes dans la région »¹⁰³.

⁹⁸ TISSERON Antonin « *Enchevêtrement Géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », La Découverte, 2011, N° 142, p 99.

⁹⁹ Ouest-France, « *Sabre Commando Hubert... Ces forces spéciales qui traquent les groupes terroristes au Sahel* », [en ligne], le 11 mai 2019, consulté, le 26 novembre 2020. Lien : [Sabre, commando Hubert... Ces forces spéciales françaises qui traquent les groupes terroristes au Sahel \(ouest-france.fr\)](http://www.ouest-france.fr/sabre-commando-hubert...-ces-forces-speciales-francaises-qui-traquent-les-groupes-terroristes-au-sahel).

¹⁰⁰ Ibidem.

¹⁰¹ Ouest-France, [en ligne], op, cit.

¹⁰² Ibidem.

¹⁰³ HANNE Olivier « *Barkhane : succès, atouts et limites d'une opération originale dans la Bande sahélo-saharienne* », Hal-archives-ouvertes, Paris, 3 janvier 2017, p 3.

C'est dans ce cadre que la Base Aérienne Projetée (BAP) de Niamey est créée. Elle est composée de 480 hommes, soit 10 % des effectifs engagés dans l'opération *Barkhane*¹⁰⁴. Ce site s'étend sur 18 hectares à côté de l'aéroport de la capitale¹⁰⁵. Pivot logistique majeur du dispositif Barkhane dans le cadre de la réorganisation des forces françaises dans la zone *Sahel / Sahara*, il est l'un des sites les plus secrets avec ses 4 drones de renseignement¹⁰⁶. Trois avions de chasse *Mirage 2000*, prêts à décoller en quelques minutes, servent éventuellement de soutien ou de couverture aux troupes combattantes au sol¹⁰⁷. Cette base militaire abrite également le *Groupement de Transport Opérationnel* (GTO) qui accueille des avions cargos de transport de troupes comme l'impressionnant, *Transall C-160*. La B.A.P opère aussi dans l'aérolargage de parachutes en basse altitude, en ouverture automatique, ou haute altitude pour des infiltrations des troupes et aussi le largage de fret pour ravitailler les troupes au sol en vivres, munitions ou en carburant. Le GTO assure chaque jour des missions de transport et de largage depuis Niamey afin de desservir tous les sites de la Bande, *Sahel-Sahara*¹⁰⁸.

Et depuis novembre 2016, suite à l'attaque revendiquée par le *MUJAO* dans la localité de *Banibongou* dans la région Tillabéry, attaque qui a coûté la vie à 5 soldats nigériens dont 4 sont portés disparus, et à la demande des autorités nigériennes, la France a affecté un *Détachement de Liaison et d'Assistance Opérationnelle* (DLAO) dans la région¹⁰⁹. Ce détachement de 50 à 80 hommes, doté de capacités de guidage aérien, vient en appui aux soldats nigériens¹¹⁰. Des soldats français sont aussi postés à *Madama*, dans le nord du Niger, à la frontière avec la Libye, et à *Diffa* dans l'extrême sud-est du pays, cible d'attaques du groupe terroriste Boko-Haram¹¹¹.

¹⁰⁴ Journal Sud-Ouest [En Ligne], 1^{er} mars 2019 : [Au cœur de la base de Niamey, site stratégique de l'opération Barkhane \(sudouest.fr\)](http://sudouest.fr).

¹⁰⁵ Ibidem.

¹⁰⁶ FOURT Olivier, Radio France International (RFI) « *La base militaire française de Niamey, pivot logistique de Barkhane* », [en ligne], 29 septembre 2014, [consulté le 25 novembre 2020] : [La base militaire française de Niamey, pivot logistique de Barkhane \(rfi.fr\)](http://rfi.fr).

¹⁰⁷ Ibidem.

¹⁰⁸ Ministère des Armées françaises, [En ligne], consulté le 25 novembre 2020, lien : [BARKHANE : Arrivée du C-130J sur la BAP de Niamey en remplacement du Transall C160 \(defense.gouv.fr\)](http://defense.gouv.fr).

¹⁰⁹ La Dépêche, [En ligne], le 27 février 2017, [consulté, le 25 novembre 2020], lien : [L'armée française vient en aide au Niger - ladepeche.fr](http://ladepeche.fr).

¹¹⁰ Ibidem.

¹¹¹ Ibidem.

Section 5 : la Base militaire allemande

Jusqu'en 1994, les missions de la *Bundeswehr* se limitaient uniquement à la défense du territoire national¹¹². Mais, le 12 juillet de 2016, la Cour Constitutionnelle fédérale de *Karlsruhe* changeait la donne avec un arrêt levant l'interdiction faite aux forces armées allemandes d'intervenir au-delà de leurs frontières et du territoire de l'Otan¹¹³. L'Allemagne va profiter de cette décision historique pour envoyer ses soldats en dehors de l'Europe. C'est ainsi, qu'en octobre 2016, l'Ambassadeur d'Allemagne au Niger, Bernard von Munchow-Polh annonçait l'établissement d'une base militaire à Niamey, afin d'appuyer la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilité du Mali (MINUSMA)¹¹⁴. Quelques 850 soldats allemands seront déployés pour soutenir les Forces onusiennes dans le cadre de la lutte antiterroriste au Sahel¹¹⁵. L'ambassadeur allemand, a aussi rassuré que son pays : « *était prêt à s'engager davantage dans la région du Sahel* »¹¹⁶.

Section 6 : la Base militaire italienne

C'est au sortir du sommet des 7 pays les plus industrialisés du monde (G7) tenu à Taormina en mai 2017 en Italie, et auquel le président nigérien, Mahamadou Issoufou avait été invité, que les autorités italiennes avaient fait l'annonce officielle de l'établissement imminente d'une base militaire à Niamey.

Quelques mois plus tard, le Chef du Gouvernement italien, Paolo Gentiloni annonça le déploiement de 470 militaires au Niger afin de renforcer le contrôle du territoire¹¹⁷.

*« Nous allons au Niger à la suite d'une demande du gouvernement local, reçue début décembre 2017, concernant une contribution italienne pour faire ce que nous faisons normalement dans ces pays, comme par exemple en Libye : renforcer les instruments de contrôle du territoire et des frontières et renforcer les forces de polices locales »*¹¹⁸.

¹¹² Opex 360.com, [en ligne], le 13 juillet 2016, [consulté], le 25 novembre 2020. Lien : [Pour l'Allemagne, la Russie risque de poser "un défi pour la sécurité de l'Europe" | Zone Militaire \(opex360.com\)](#).

¹¹³ Ibidem.

¹¹⁴ Ibidem.

¹¹⁵ MALLET Rémy, [En ligne], le 10 octobre 2016, [consulté], le 26 novembre 2020. Lien : [Une base militaire allemande au Niger? | Afrique | DW | 10.11.2016](#).

¹¹⁶ Opex360, [en ligne], le 5 octobre 2016, [consulté], le 26 novembre 2020. Lien : [L'Allemagne va établir une base militaire au Niger | Zone Militaire \(opex360.com\)](#).

¹¹⁷ Voice of America (VOA), [En Ligne], le 28 décembre 2017, [consulté], le 26 novembre 2020. Lien : [L'Italie va déployer 470 militaires au Niger \(voafrique.com\)](#).

¹¹⁸ Ibidem.

Un premier contingent d'à peu près 200 logisticiens est déjà sur place en prélude à l'arrivée imminente du contingent militaire doté de 130 véhicules et deux avions de combats, indiquait la même source¹¹⁹.

Section 7 : la Mission d'assistance belge

A défaut d'établir une base militaire, les belges sont aussi très actifs dans la lutte contre le terrorisme au Niger. Ce sont 80 militaires de la *Mobile Education and Training Team* (METT) qui sont déployés à Maradi au centre du pays, depuis septembre 2019, qui rassemble des membres des Forces Spéciales de Herverlee, près de Louvain, une quarantaine de membres du 2^{ème} Bataillon de commandos de FLawinne (Namur) et une équipe chirurgicale, dénommée *Special Operation Surgical Team* (SOST)¹²⁰. Ils forment une compagnie spéciale d'intervention composée de 150 militaires nigériens¹²¹. Selon un communiqué du Ministère belge de la Défense, le soutien continu aux Forces armées nigériennes dans le cadre de l'opération New Nero (ONN) qui : « *s'inscrit dans une approche nationale et multilatérale large, visant à lutter contre les groupes djihadistes présents au Sahel* »¹²². Cette mission a d'ailleurs été prolongée jusqu'en 2020, pour des raisons d'efficacité : « *la prolongation et l'extension de la coopération belge mèneront à ce que les troupes de sécurité nigérienne soient mieux formées pour contrer les menaces internes et externes provenant des organisations violentes* »¹²³.

L'armée belge maintiendra donc, au moins jusqu'en fin 2020 sa mission d'entraînement et de formation de l'armée nigérienne.

Malgré cette impressionnante armada militaire mise à la disposition du Niger, les groupes armés continuent d'infliger de lourdes pertes aux forces armées nationales à tel point que l'opinion nationale ne cesse de s'interroger quant à la plus-value de cette présence militaire étrangère. Aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'assistance militaire étrangère a montré ses limites en raison d'un certain nombre de facteurs qu'il convient d'analyser.

¹¹⁹ Opex360, [en ligne], op, cit.

¹²⁰ Le VIF, [En ligne], 18 octobre 2019, [consulté], le 27 novembre 2020 : [La mission belge de formation au Niger prolongée en 2020, avec jusqu'à 80 militaires - Belgique - LeVif.](#)

¹²¹ Le VIF, « *La Mission Belge de formation au Niger prolongée jusqu'en 2020* » [En ligne], op, cit.

¹²² Ibidem.

¹²³ Ibidem.

PARTIE III. LES LIMITES DE L'ASSISTANCE MILITAIRE ÉTRANGÈRE

Chapitre I : les facteurs endogènes

A mesure que la présence des troupes étrangères se renforce et s'inscrit dans la durée, et face au manque de résultats tangibles dans la lutte contre le terrorisme engagé depuis une décennie, l'utilité de leur présence suscite beaucoup d'interrogations allant jusqu'à la théorie du complot. A l'instar des autres régions du Sahel, l'opinion nigérienne ne comprend pas une telle recrudescence des attaques terroristes face à des armées étrangères suréquipées et dotées de moyens de renseignement les plus sophistiqués. S'installe alors un malaise général au sein des populations et un rejet de plus en plus grandissant de l'assistance militaire étrangère. Mais, certaines limites de cette assistance militaire étrangère sont d'abord inhérentes à la géographie physique du pays avant d'être des réalités socioculturelles et politiques propres au Niger.

Section 1 : l'immensité du territoire et la porosité des frontières

Avec une superficie de 1.267.000 km², le Niger est parmi les 54 pays du continent africain, le 6^{ème} pays le plus vaste¹²⁴. C'est aussi le plus vaste pays de l'Afrique de l'Ouest¹²⁵. Toute la partie septentrionale du territoire abrite le Sahara où sévit la grande criminalité : trafic d'armes, d'êtres humains, de drogues, etc. Dès lors, on imagine mal, comment les effectifs réduits de militaires étrangers¹²⁶ cantonnés pour la plupart du temps dans la capitale (la Force Barkhane) ou à plus d'un millier de kilomètres (Base américaine d'Agadez) des ancrages djihadistes pourraient contrôler un territoire qui fait plus deux fois la France. A cette réalité, viennent se greffer deux défis majeurs auxquels presque tous les États africains vont face : la porosité des frontières et l'inviolabilité de la souveraineté territoriale des États qui rendent impossible toute poursuite des groupes djihadistes au-delà des frontières nationales. C'est cette problématique que soulignent bien, le Professeur Michel Liégeois et Julien Strandt. Dans leur note d'analyse sur les *Limites de l'Approche stato-centrée de la MINUSMA*, ils mettent en exergue ces facteurs

¹²⁴ https://planificateur.a-contresens.net/afrique/classement_par_pays/superficie-AF.html

¹²⁵ Ibidem.

¹²⁶ A peu près 200 militaires français constituent le contingent de la Force aéroportée de l'opération Barkhane (antenne du Niger). Quant aux américains, Allemands et Italiens leurs effectifs ne dépassent guère les 500 hommes.

favorables au djihadisme : « *les groupes armés tirent avantage des frontières pour se réfugier en terrains inatteignables pour les forces armées nationales, dont le champ d'action est limité au territoire national [...], les frontières au Sahel demeurent en effet extrêmement poreuses, du fait de leur immensité mais également à cause de la défaillance des États* »¹²⁷. Un autre élément pas des moindres, est le fait que le Niger est entouré de 7 pays limitrophes. Pour qui connaît les frontières en Afrique (parfois longues de centaines de km), on se rend compte, encore une fois, que les autorités nigériennes et de leurs alliés ne disposent pas d'effectifs suffisants pour contrôler un tel nombre de frontières. D'ailleurs, les États sont dépourvus de capacités nécessaires dans le domaine militaire, policier, judiciaire et du renseignement pour affronter ces défis sécuritaires diffus et ne peuvent donc pas complètement se prémunir de l'installation de djihadistes sur leur territoire¹²⁸. Comme le souligne toujours la même source, les difficultés des États ne se limitent pas aux seules capacités militaires. Il y a la méfiance entre les États qui parfois ont des différends territoriaux qui ne facilitent pas l'approche résolument transfrontalière de la gestion de l'enjeu de sécurité. Ils donnent l'exemple du G5 Sahel qui a mis plus deux ans à autoriser la poursuite d'éléments hostiles sur une profondeur de 50 km dans un territoire voisin, et ce, seulement si les unités traquent des extrémistes ayant commis des exactions au sein de leurs propres frontières demandant l'accord au préalable du voisin pour traverser la frontière¹²⁹. Dans ces conditions l'aide militaire ne peut que montrer ces limites surtout quand elle n'a pas le soutien d'une majeure partie des Nigériens, nostalgique du régime nationaliste de Seyni Kountché.

Section 2 : Seyni Kountché ou le nationalisme chevillé

Arrivé au pouvoir le 15 avril 1974 à la faveur d'un coup d'État militaire, le Lieutenant-Colonel, Seyni Kountché à la tête du *Conseil Militaire Suprême* (CMS) n'a cessé de cultiver et d'exhorter ses compatriotes au nationalisme jusqu'à sa mort le 10 novembre 1987. Plus de 30 ans après sa mort, nombreux sont les nigériens qui pleurent encore ce chef d'État hors du commun, pour son sens élevé du patriotisme et son intégrité en matière de gestion de deniers publics. Nationaliste

¹²⁷ Barrios et Koepf, cited dans Michel Liégeois et Julien Strandt, « *Dépasser les frontières ? Limites de l'approche stato-centrée de la MINUSMA face à la violence transnationale dans le Sahel* », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la Paix, juin 2020, p 5.

¹²⁸ Cooke et, al., « *Militancy and the Arc of Instability* » as cited in Michel Liégeois et Julien Strandt, « *Limites de l'approche stato-centrée de la MINUSMA face à la violence transnationale dans le Sahel* », p5.

¹²⁹ Ibidem.

averti, un mois seulement après sa prise de pouvoir, il avait demandé la fermeture et le départ des bases militaires françaises du Niger¹³⁰. Le 19 février 1977, il obtient l'abrogation de l'accord quadripartite de défense conclu conjointement avec deux anciennes colonies françaises (Le Dahomey, actuel Bénin, la Côte d'Ivoire) signé le 24 avril 1961 à Paris par le président Diori Hamani qu'il a renversé, alors que le Niger ne disposait pas à l'époque de forces armées¹³¹.

Cet accord reconnaît :

« à la France la libre disposition des installations militaires nécessaires aux besoins de la défense » (article 4) et prévoit que l'importance numérique des troupes françaises déployées dans les trois pays sera déterminée par un « Conseil régional de défense » (article 5), constitué par les chefs d'États des trois pays africains et le Premier ministre français, ou leurs représentants (article 1^{er} de l'annexe dudit accord) et disposant d'un secrétariat dirigé par un général français (article 4). En outre, l'accord s'intéresse aux « matières premières et produits classés stratégiques » des trois pays, soit les hydrocarbures et les métaux radioactifs, dont l'uranium ; et prévoit qu'ils « réservent par priorité leur vente à la République française après satisfaction des besoins de leur consommation intérieure, et s'approvisionnent par priorité auprès d'elles »¹³².

Comme on le voit, par cet accord, qu'on pourrait qualifier de purement colonial, la France s'octroie en plus du droit de déployer ses troupes et de disposer allègrement des installations militaires nigériennes, celui de disposer de ses ressources minières, indispensables à la fois pour son arsenal militaire et l'approvisionnement de ses centrales nucléaires¹³³. Le même jour de ce 24 avril 1961 est signé entre Paris et Niamey, un accord d'assistance militaire technique qui permettra au Niger de créer sa propre armée nationale, à partir du personnel nigérien présent dans l'armée française déployée dans le pays et avec l'assistance, notamment en matériel, de l'ancienne puissance coloniale¹³⁴. C'est donc tous ces accords défavorables au Niger que Seyni

¹³⁰ BERGHEZAN Georges « *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer* », op, cit, p.2.

¹³¹ Ibidem.

¹³² Ibidem.

¹³³ Actuellement, environ un tiers de l'électricité produite en France provient de l'uranium du Niger. Pour aller loin, lire : [Niger : à qui profite l'uranium - Oxfam France](#).

¹³⁴ BERGHEZAN Georges « *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer* », op, cit, p 3.

Kountché réussit à abroger deux ans seulement après son arrivée au pouvoir. Les nouveaux accords de coopération militaire technique conclus, diminuaient progressivement et de manière drastique le nombre de coopérants militaires français. En 1979, il n'y avait que 52 « assistants militaires techniques » officiellement présents dans le pays¹³⁵. En outre, les conditions de leur présence étaient soumises à des règles strictes : ils ne peuvent plus être associés à des opérations de guerre ou de maintien de l'ordre et ils sont soumis aux règles existant dans l'armée nigérienne, tenus par exemple de porter une tenue civile ou l'uniforme nigérien¹³⁶. Désormais les coopérants techniques qui restaient, étaient sous le commandement de l'armée nigérienne. Aussi, pour Seyni Kountché, la défense du territoire était une question de fierté nationale qu'on ne peut léguer aux armées étrangères : « *La défense de notre territoire est d'abord une affaire de Nigériens [...] même si on va manger du sable* »¹³⁷. Quand, Seyni Kountché disait : « (...) *même si on va manger du sable* », il fait allusion aux éventuelles représailles économiques de la France qui pourraient mettre le pays en difficulté. C'est pour tous ces résultats acquis à travers le sens élevé du nationalisme de Kountché que les Nigériens regrettent avec nostalgie sa mort, particulièrement en cette période d'insécurité. Un nationalisme que lui a d'ailleurs témoigné à travers un ouvrage, son ancien aide de camp qui l'a servi pendant 11 ans : « *Seyni Kountché était un homme imbu de nationalisme, de patriotisme, un homme ouvert, franc et sincère, mais aussi et surtout contrairement à ce que certains pensent, un homme plein d'humanisme et très attaché à sa religion* »¹³⁸. Le « legs » de Kountché survivra à tous les temps. En effet, le Président Mamadou Tanja (1999-2010), compagnon d'arme de Seyni Kountché et ancien membre CMS, va perpétuer durant ces deux mandats à la tête du pays, la culture du nationalisme héritée de Kountché. En 2009, malgré les fortes pressions¹³⁹ de la

¹³⁵ BERGHEZAN Georges « *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer* », op, cit.p.3.

¹³⁶ Ibidem.

¹³⁷ DJIBO Abdoulaye « *Issoufou Mahamadou a trahi les Nigériens : le Niger à l'aube de la reconquête coloniale des pays du sahel*, [en ligne], 23 janvier 2016, [consulté, le 1^{er} décembre 2020. Lien : <https://www.actuniger.com/tribune-opinion/11079-issoufou-mahamadou-a-trahi-les-nig%C3%A9riens-le-niger-%C3%A0-l-aube-de-la-reconqu%C3%Aate-coloniale-des-pays-du-sahel>.

¹³⁸ OUBANDAWAKI Mallam « *J'étais l'aide de camp du Président Kountché* », Nouvelle Imprimerie du Niger, Niamey, 1993, p 149.

¹³⁹ En 2009, le président Tanja Mamadou refusera de se rendre à Paris à l'invitation du Président Sarkozy pour négocier les termes du nouvel accord de l'exploitation de l'uranium. Ce dernier sera contraint de faire le déplacement à Niamey et reconnaîtra que le Niger a signé un accord gagnant-gagnant avec la France.

France, il va mettre fin au monopole d'AREVA et en adoptant un code minier désormais favorable au Niger¹⁴⁰.

Quarante-six ans après le départ des troupes françaises du Niger, nombreux sont les Nigériens qui reprochent à l'actuel président d'avoir fait tout le contraire de Seyni Kountché. L'héritage de Kountché dans le subconscient des Nigériens est un véritable frein dans à l'acceptation des militaires étrangers dans le pays. Pour une large partie des populations et des militaires, le Président Issoufou a bradé le pays aux occidentaux pour ses propres intérêts.

Section 3 : Mahamadou Issoufou, un sentiment de trahison nationale

En 2012, une polémique éclate dans le pays suite à des rumeurs d'implantation d'une base militaire étrangère au Niger. La même année, lors d'une visite officielle à Paris, le Président Mahamadou Issoufou, déclarait : « *Il n'y aura pas de bases militaires étrangères au Niger... et le débat est clos.* »¹⁴¹. Effectivement, tout le monde pensait que le débat était clos, car, ces paroles venaient du Président de la République, de surcroît, Chef des armées. Mais, peu de temps seulement, il est rattrapé par ses propos et c'est la déception dans tous les milieux. Déjà en 2011, vers la fin de la transition militaire qui a remis, les rênes du pouvoir au Président Issoufou à la suite d'élections démocratiques, le débat national se cristallisait autour de l'implantation d'une base militaire française au Niger. Les discussions étaient des plus houleuses même au sein de la hiérarchie militaire qui a fini par tranché, malgré quelques dissensions, en ces termes : « *les terroristes sont au Mali, c'est là-bas que les Français doivent aller installer leurs bases militaires* »¹⁴². A l'époque, la société civile et les milieux intellectuels s'en étaient appropriés le débat et avaient marqué leur opposition à l'idée même d'une présence militaire étrangère sur le territoire national. Tout comme les militaires de la transition, les Nigériens dans leur unanimité avaient rejeté toute idée d'établissement de bases militaires étrangères. Le président Mahamadou Issoufou qui venait d'être investi dans ses fonctions en avril 2011, n'avait d'autre choix que de s'aligner du moins, temporairement dans le sens de l'opinion nationale. D'où la cohérence de ses propos tenus à Paris en 2012.

¹⁴⁰ Emmanuel Grégoire « *Niger : Un Etat à forte teneur en uranium* », La découverte, Hérodote, 2011/3 n°142, pp 206-225.

¹⁴¹ DJIBO Abdoulaye « *Issoufou Mahamadou a trahi les Nigériens : le Niger à l'aube de la reconquête coloniale des pays du sahel*, [en ligne], op, cit.

¹⁴² Ibidem.

Mais, en décembre de la même année, il va signer de nouveaux accords de coopération militaire et technique sans aucune consultation préalable de l'Assemblée Nationale, ouvrant du coup la voie à l'implantation de bases militaires françaises pour une durée indéterminée¹⁴³. S'en suivra une valse d'implantations de bases militaires étrangères. Américains, Allemands, Italiens seront désormais présents au Niger. Quelle ne fut, à la fois la déception et la colère des Nigériens qui n'hésitent pas à parler de « trahison nationale », comme l'attestent des publications sur les réseaux sociaux ou dans les journaux en ligne. Dans une tribune en date de janvier 2016, sur l'un des sites d'information nigériens, les plus consultés en ligne, à savoir *ActuNiger*, on pouvait lire un article de Djibo Abdoulaye qui semble résumer le sentiment général des Nigériens : « *Issoufou Mahamadou a trahi les Nigériens : le Niger à l'aube de la reconquête coloniale des pays du Sahel* »¹⁴⁴. Cet article, très virulent à l'endroit du président Issoufou précise que celui-ci a signé des accords militaires avec la France dans des conditions opaques. L'article rappelle d'abord, le nationalisme de Seyni Kountché, qui à son époque avait demandé et obtenu le départ des troupes françaises du Niger en mai 1974.

En effet, c'est la première fois depuis l'indépendance du Niger, le 3 août 1960, en régime démocratique, qu'un président élu, va à contrecourant de l'opinion nationale et contre l'avis de l'armée dont il est le Chef Suprême et sans consulter l'Assemblée Nationale, donne son autorisation à l'implantation de bases militaires étrangères sur le territoire national. Pour une écrasante majorité de Nigériens, cela constitue une haute trahison passible de comparution devant la Haute Cour de justice, conformément la Constitution de la 7^{ème} République adoptée le 31 octobre 2010 en ses Articles 5 relatif au serment du président de la République : « *je jure de ne jamais trahir ou travestir les aspirations du peuple* » et l'Article 142 : « *Il y a haute trahison, lorsque le Président de la république [...] est reconnu auteur, coauteur ou complice de cession frauduleuse d'une partie du territoire national, de compromission des intérêts nationaux en matière de gestion des ressources naturelles et du sous-sol et d'introduction de déchets toxiques sur le territoire national* ». Dans certains pays comme la France, l'autorisation d'implantation de bases militaires françaises à l'étranger est sujette à la consultation et à l'approbation de l'Assemblée nationale. Ce fut le cas, par exemple, de l'avis donné par

¹⁴³ DJIBO Abdoulaye « *Issoufou Mahamadou a trahi les Nigériens : le Niger à l'aube de la reconquête coloniale des pays du sahel* », [en ligne], op, cit.

¹⁴⁴ Ibidem.

l'Assemblée Nationale française sur le projet de loi N°3193, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis relatif à la coopération en matière de défense¹⁴⁵. La culture du nationalisme hérité de Seyni Kountché considère que la défense de l'intégrité territoriale est une question de souveraineté nationale qui ne devrait en aucune circonstance nécessiter l'aide d'une puissance étrangère qui serait vue comme une forme de colonisation. C'est d'ailleurs, ce sentiment que relevait, Georges Berghezan, en expliquant que : « *La présence des forces françaises et américaines installées au Niger pour lutter contre le terrorisme au Sahel, est perçue comme une occupation. La principale raison : il s'agit d'une atteinte à la souveraineté nationale du pays* »¹⁴⁶. Ce sentiment, mêlé de déception habitera les forces de défense et de sécurité hostile dans leur grande majorité à la présence de Forces étrangères. Et comme, l'a mentionné toujours la même source : « *une partie de l'armée nigérienne est très défavorable à la présence des forces occidentales au Niger [...] le soutien des forces armées étrangères, essentiellement françaises et des États-Unis, semble inefficace aux militaires nigériens. Ils ont eu de nombreux exemples pour étayer tout ça. Voilà, c'est l'origine de leur hostilité ou de leur déception ou de leur amertume, comme on voudra* »¹⁴⁷. Un tel état d'esprit ne peut que fragiliser la « grande muette » qui s'apprête à essuyer ses premières défaites retentissantes.

Section 4 : les spectaculaires attaques des djihadistes

Cette section n'évoquera que les grandes défaites de l'armée régulière. Il faut préciser que depuis le début des attaques terroristes dans le pays, cette dernière a enregistré des défaites, mais les plus lourdes que nous avons pu dénombrer sont au nombre de quatre par l'ampleur des victimes et des dégâts matériels. C'est donc une série d'attaques spectaculaires et meurtrières qui vont endeuiller le pays. D'abord, l'attaque de la localité de Bosso dans le sud-est, située à peine à un kilomètre du Nigeria et des bases arrière du groupe islamiste armé, Boko-Haram.

¹⁴⁵ Assemblée Nationale française [en ligne], 8 juin 2011, [consulté], le 4 novembre 2020. Lien : [N° 3514 - Avis de M. Guy Teissier sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis relatif à la coopération en matière de défense ainsi qu'un échange de lettres \(n°3193\) \(assemblee-nationale.fr\)](#).

¹⁴⁶ BERGHEZAN Georges, dans « *Une base militaire allemande au Niger ?* », DW Afrique, [en ligne], 10 octobre 2016, [consulté, le 1^{er} décembre 2020]. Disponible, <https://www.dw.com/fr/une-base-militaire-allemande-au-niger/a-36335094#:~:text=L'Allemagne%20est%20sur%20le.pour%20soutenir%20les%20forces%20onusiennes>.

¹⁴⁷ Ibidem.

Cette ville a déjà été victime de plusieurs attaques djihadistes par le passé. Mais la plus dévastatrice est celle du 4 juin 2016 qui a fait 30 soldats nigériens tués, selon un communiqué officiel du Ministère nigérien de la défense, fourni par l'hebdomadaire, *Jeune Afrique*¹⁴⁸. C'est le poste militaire de reconnaissance de Bosso qui a été attaqué et c'est le plus lourd bilan infligé par Boko-Haram à l'armée, depuis que le Niger est entré en guerre contre les insurgés en février 2015. Les éléments du groupe armé ont même réussi à prendre temporairement le contrôle de la ville avant d'être délogés par les renforts de l'armée¹⁴⁹. Après l'attaque de Bosso, les attaques terroristes vont s'amplifier sur le territoire national partout où les groupes armés se sont installés en faisant, toutefois, moins de victimes militaires. Mais durant les années 2019 et 2020, un regain d'attaques terroristes sans précédent vont à nouveau endeuiller le pays. Des casernes militaires entières seront décimées. D'abord, le mardi, 10 décembre 2019, 71 soldats nigériens vont perdre la vie dans l'attaque djihadiste du camp militaire d'Inatès, situé à 5 kilomètres de la frontière malienne¹⁵⁰. C'est la première fois que l'armée nigérienne subie une défaite d'une telle ampleur depuis le début de la lutte contre le terrorisme. L'attaque revendiquée par l'État Islamique (EI) semble démontrer la faiblesse du dispositif sécuritaire dressé par l'armée locale et les forces étrangères. Pourtant, l'armée nigérienne est reconnue aguerrie à la guerre asymétrique, pour avoir défait les rébellions touaregs du nord du pays en 1991 et de 2007. Cette base avancée est fréquemment la cible des groupes armés. En juillet de la même année, elle a été l'objet d'une violente attaque revendiquée par l'Etat Islamique au Grand Sahara (EISGS) et qui s'était soldée par la mort de 18 militaires nigériens¹⁵¹.

Inatès est située dans la zone dite des « trois frontières » (Burkina Faso, Mali, Niger) qui est l'épicentre des violences djihadistes depuis plusieurs mois. Les armées maliennes et burkinabè y ont déjà perdu plusieurs centaines d'hommes¹⁵². La tragédie d'Inatès avait obligé le Président Macron à reporter le sommet de Pau en France, qui devrait accueillir les Chefs d'État du *G5 Sahel*, lesquels étaient sommés par leur homologue français de se

¹⁴⁸ Jeune Afrique [en ligne], 4 juin 2016, [consulté], le 2 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/331204/politique/niger-32-militaires-tues-attaque-de-boko-haram/>.

¹⁴⁹ Ibidem.

¹⁵⁰ CHATELOT Christophe, [En ligne], 12 décembre 2019, [consulté], le 2 décembre 2020. Lien : [Emmanuel Macron reporte le sommet de Pau après l'attaque djihadiste au Niger \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/12/macron-reporte-le-sommet-de-pau-apres-l-attaque-djihadiste-au-niger_6058112_3218.html).

¹⁵¹ CHATELOT Christophe, « *Macron reporte le Sommet de Pau après les l'attaque djihadiste au Niger* », op, cit.

¹⁵² Ibidem.

prononcer sur la pertinence de la présence militaire française au Sahel, suite aux fortes mobilisations populaires qui demandaient le départ de la Force Barkhane. La plaie de la défaite militaire d'Inatès, n'est pas encore refermée, lorsque qu'a eu lieu une autre attaque plus dévastatrice que la première. Le 11 janvier 2020, l'attaque du camp militaire de Chinagoder, toujours, non loin de la frontière malienne à l'ouest du pays a fait officiellement 89 militaires tués, tous des militaires nigériens¹⁵³. Cette attaque est la plus dramatique depuis le début de la campagne antiterroriste engagée en 2015¹⁵⁴.

C'était un véritable traumatisme pour le pays qui venait de perdre en l'espace d'un mois, 160 militaires et une mauvaise posture pour les pays alliés du Niger déjà dans le viseur des populations qui leur prêtent des positions ambiguës dans la lutte contre le terrorisme. Galvanisés par leur succès depuis des mois dans la zone des « trois frontières », face à une armée visiblement dépassée par l'escalade des attaques et des alliés presque effacés, les groupes armés portent désormais les attaques aux portes de la capitale et changent de cibles. Désormais, ce sont les civiles et précisément les occidentaux qui sont visés. Ainsi, le 9 août 2020, dans la région touristique de Kouré, (réputée célèbre pour les dernières girafes de l'Afrique de l'Ouest qu'elle abrite) à 70 kilomètres de capitale, une attaque éclair des groupes armés va coûter la vie à 6 humanitaires français et deux Nigériens, tous employés par l'ONG ACTED¹⁵⁵. L'attaque sera revendiquée quelques jours plus tard par le Groupe Etat Islamique. C'est la première fois que les groupes armés exportent la violence à la périphérie de la capitale. L'émotion était grande et la psychose s'installe de plus en plus dans le pays.

Mais, pour les Forces de défense et de sécurité démunies d'équipements adéquats face à des groupes armés disposant d'un arsenal de guerre, le véritable ennemi est désormais tapi en leur sein. Effet, le détournement des fonds de l'armée va révéler au grand jour, l'une des raisons principales des cuisantes défaites que l'armée a enregistrées les mois précédents.

¹⁵³ FORESTIER Patrick, [en ligne], le 13 janvier 2020, [consulté], le 3 décembre 2020. Lien : [Niger : pourquoi l'attaque de Chinagoder a surtout une visée politique - Le Point](#).

¹⁵⁴ Ibidem.

¹⁵⁵ France info : Afrique, [en ligne], le 17 septembre 2020, [consulté], le 3 décembre 2020, lien : [L'Etat islamique revendique l'assassinat de huit personnes, dont six humanitaires français, au Niger le 9 août \(francetvinfo.fr\)](#).

Section 5 : la corruption de la hiérarchie militaire

Suite aux défaites répétitives des Forces l'armée, le Ministère de la Défense va commander un audit de l'inspection générale des armées. Pour l'anecdote, il semblerait que le nouveau Ministre de la Défense Issoufou Katambè, nommé en 2019, réputé être un gestionnaire rigoureux et intègre a fait de la réalisation de cet audit la condition sine qua non à sa nomination. Dans un audio qui a circulé dans les groupes *whats up*, juste après les conclusions de l'audit, on pouvait effectivement entendre lors de conversations privées (enregistrées visiblement à l'insu de ce dernier) avec des amis, la voix du Ministre qui disait avoir lié l'audit à sa nomination par le Président de la République. Les conclusions de l'audit sont terrifiantes. Plus de 76 milliards de franc CFA, soit 116 millions d'euros ont été détournés dans le cadre de contrat d'armement passés entre l'État nigérien et son Ministère de la Défense entre 2014 et 2019¹⁵⁶.

C'est le plus gros scandale politico-financier de l'histoire du Niger, auquel s'est d'ailleurs intéressé *l'Organized Crime and Corruption Reporting Project* (OCCRP), un consortium de journalistes d'internationaux d'investigation, fondé en 2006¹⁵⁷. Selon le Rapport de l'OCCRP qui a amené ses propres investigations, une grande partie des équipements fournis par des entreprises internationales, y compris des entreprises publiques de défense russes, ukrainiennes et chinoises étaient sujets à des surfacturations parfois tout simplement pas livrés¹⁵⁸. Le tollé suscité par cet audit au sein de l'opinion nationale était tel que pour la première fois, le Président de la République qui n'a jamais sanctionné ses proches pour des délits avérés, était obligé de limoger le Ministre de la Défense et le secrétaire général dudit ministère, le Chef d'État-Major de l'Armée de l'Air, tous soupçonnés d'avoir pris part à un vaste réseau de fraude.

D'après la même source, la justice nigérienne enquête aujourd'hui sur les conclusions de cet audit qui a révélé aussi, l'implication de deux hommes d'affaires nigériens, Aboubacar Charfo et Aboubacar Hima alias « Petit Boubé » (ce dernier a remporté au moins les trois quarts des contrats contrôlés par les auditeurs) que l'inspection générale des armées soupçonne d'avoir truqué des marchés en utilisant des sociétés sous leur contrôle pour donner l'illusion d'une mise

¹⁵⁶ OLIVIER Mathieu, « *Pots-vins, surfacturation et armes de guerre : comment le Niger a perdu des dizaines de milliards* » [en ligne], Jeune Afrique, 6 août 2020, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/1025515/politique/pots-de-vins-surfacturation-et-armes-de-guerre-comment-le-niger-a-perdu-des-dizaines-de-milliards/>.

¹⁵⁷ Ibidem.

¹⁵⁸ OLIVIER Mathieu, « *Pots-vins, surfacturation et armes de guerre : comment le Niger a perdu des dizaines de milliards* », op, cit

en concurrence¹⁵⁹. Une telle situation en pleine campagne antiterroriste ne peut que porter préjudice à l'armée et compromettre les chances de succès face à des groupes djihadistes mieux équipés. Ce qui expliquerait certainement les défaites cuisantes des Forces armées, faute d'armements appropriés.

Toutefois, si le renforcement des capacités de l'armée censé contenir, voire, éradiquer les groupes terroristes, est indispensable dans le contexte actuel, la plupart du temps, il est au service du pouvoir qui s'en sert pour contrôler et réprimer les populations. A cela s'ajoute, parfois, le dévoiement de la Force Barkhane à d'autres fins.

Section 6 : les effets pervers du renforcement des capacités de l'armée

L'acquisition d'équipement adéquat ou le renforcement des capacités des Forces de sécurité à travers l'assistance militaire étrangère est une arme à double tranchant. Si ces deux instruments permettent à n'en point douter de faire face efficacement aux attaques des groupes armés, il en résulte que le plus souvent, ces moyens sont déployés contre les populations. Selon Moda Dieng, chercheur à l'École d'Études des Conflits de l'Université d'Ottawa, les effets pervers du renforcement de capacité des armées est que beaucoup de régimes sollicités dans le contre-terrorisme par les puissances extérieures en profitent pour consolider leur pouvoir par des mesures de répression. Et d'y ajouter que, les violations des libertés et des droits de la personne par les forces armées sont récurrentes au Cameroun, au Tchad et au Niger, des pays qui ont le plus bénéficié de l'aide financière des États-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme entre 2014 à 2017¹⁶⁰. Au Niger, depuis quelques années, particulièrement sous le régime de la 7^{ème} république, on assiste de plus en plus à une régression inquiétante des libertés individuelles et à un déficit sérieux de démocratie. En mars 2020, lors d'une manifestation pacifique de la Société civile organisée à Niamey, pour dénoncer le détournement des fonds publics pour l'achat de matériel d'armement afin de lutter contre le terrorisme, 3 personnes furent tuées suite à un incendie provoqué par de tirs de gaz lacrymogène des forces de l'ordre pour disperser les

¹⁵⁹ OLIVIER Mathieu, « *Pots-vins, surfacturation et armes de guerre : comment le Niger a perdu des dizaines de milliards* », op, cit

¹⁶⁰ Moda Dieng, [en ligne], 29 octobre, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://theconversation.com/lutte-contre-le-terrorisme-en-afrique-des-armees-mieux-equipees-controlent-et-repriment-les-populations-125099>.

manifestants¹⁶¹. Selon, *Amnesty International*, entre le 15 et le 17 mars 2020, 15 personnes ont été interpellées et placées en mandat de dépôt dont les principaux leaders de la Société civile nigérienne¹⁶². Depuis 2019, le gouvernement fait tout pour empêcher toute manifestation, surtout celles qui réclament le départ des militaires étrangers¹⁶³.

Dans son ouvrage paru récemment « *Une Guerre perdue : La France au Sahel* », Marc-Antoine Perouse de Monclos, brosse le tableau sombre de la coopération militaire de la France au Sahel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et s'interroge sur l'efficacité de celle-ci : « *la situation au Sahel, aurait-elle été pire sans les coopérations militaires des pays développés ?* »¹⁶⁴. A cette question, il tire deux conclusions : au mieux, celles-ci ont parfois donné aux occidentaux la possibilité d'exercer un droit de regard pour modérer la brutalité des armées locales, au pire elles ont servi à consolider le pouvoir répressif des régimes autoritaires¹⁶⁵. L'auteur rappelle par ailleurs que la réputation de la France s'est dégradée.

« *Au nom de la lutte contre le terrorisme et des impératifs de stabilisation de la région, la République française s'est beaucoup compromise avec des régimes corrompus et autoritaires. Comment alors s'étonner que les Sahéliens la perçoivent comme une puissance néocoloniale, responsable de tous leurs malheurs ?* ». Il donne l'exemple du Tchad, pays « démocratique » où le Président Idriss Déby au pouvoir depuis 1990, a failli être renversé à deux reprises n'eut été l'intervention militaire de la France. En 2008, alors que les rebelles étaient aux portes du palais présidentiel, Nicolas Sarkozy envoya l'armée de l'air retourner la situation à sa faveur. Tout récemment, en 2018, où l'Opération Barkhane était dévoyée de son mandat antiterroriste et partit bombarder une colonne de combattants de l'Union des Forces de la Résistance, partie de la Libye et qui avait l'intention de mettre fin au régime de Déby¹⁶⁶.

¹⁶¹ Amnesty International, « *Niger : des organisations de la société civile demandent au gouvernement de mettre un terme aux harcèlements des défenseurs des droits humains* », [en ligne], 24 mars 2020, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/niger-societe-civile-demandent-un-terme/>.

¹⁶² Ibidem.

¹⁶³ Site en ligne AA, 14 décembre 2019, [consulté], le 10 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.aa.com.tr/fr/>.

¹⁶⁴ DE MONTCLOS Marc-Antoine Perouse, « *Une guerre perdue : La France au Sahel* », JC Lattès, 2020, Paris, p 262.

¹⁶⁵ Ibidem.

¹⁶⁶ Ibid, p. 264.

C'est tous ces manquements et l'incapacité des alliés du Niger à juguler l'insécurité qui se traduiront aussitôt par des manifestations contre la présence des militaires étrangers au Niger.

Section 7 : les critiques et manifestations contre la présence militaire étrangère

Quelques jours seulement après l'attaque d'Inatès, les étudiants étaient les premiers à envahir les rues de la capitale. Presque un millier d'entre eux vont protester contre la présence des troupes françaises et américaines, qu'ils accusent d'inertie face aux attaques djihadistes meurtrières¹⁶⁷. Pourtant en 2014, le Président Issoufou affirmait : « *Sans les renseignements que nous donnent les pays comme la France, nous sommes un peu aveugles* »¹⁶⁸. Aujourd'hui, sans résultat avéré sur le terrain, les populations s'en prennent particulièrement à la France. Les manifestants qui ont sillonné la capitale au rythme de musiques locales dédiées à l'armée nigérienne, scandaient des slogans : « vive le Niger », « vive l'armée nigérienne » avant de tenir un meeting devant le parlement. Sur les pancartes des manifestants on pouvait lire : « *A bas les bases militaires étrangères* », « *A bas l'armée française* », « *A bas l'armée américaine !* », « *A bas les djihadistes de Boko Haram !* », ou encore, non à la sous-traitance de notre souveraineté nationale, « *notre territoire est indépendant depuis le 3 août 1960* »¹⁶⁹. Interrogé sur la présence des bases étrangères au Niger, le représentant de l'Union des Étudiants et Scolaires Nigériens (USN) déclarait :

*« Nous ne voyons pas la plus-value de la présence de ces bases militaires étrangères parce que chaque jour que Dieu fait, notre pays est victime d'attaques [...] Ces attaques pourraient être évitées si toutefois, il y avait une franche collaboration et un soutien sérieux des armées étrangères »*¹⁷⁰.

Une année avant même les attaques d'Inatès, avait eu lieu une grande manifestation à l'appel d'une coalition de la société civile, de trois centrales syndicales et d'une partie de l'opposition politique. Ils protestaient contre la nouvelle loi des finances qu'ils jugeaient très austère à l'égard des couches sociales défavorisées, mais surtout contre la présence des forces étrangères que Nouhou Arzika, le leader de la Société civile, qualifie de « Forces d'occupation » et

¹⁶⁷ Jeune Afrique, [en ligne], 25 mai 2019, [consulté], le 4 décembre 2020. Lien : [Niger : manifestation contre la présence de bases militaires étrangères à Niamey – Jeune Afrique](#).

¹⁶⁸ Jeune Afrique « Niger : manifestation contre la présence de bases militaires étrangères à Niamey », [en ligne], 25 mai 2019, [consulté], le 22 décembre 2020, lien : www.jeuneafrique.com

¹⁶⁹ Ibidem.

¹⁷⁰ Ibidem.

demande leur départ¹⁷¹. Beaucoup de Nigériens reprochent aux autorités, leur manque de concertation avant l'implantation de ces bases militaires. Cette critique est reprise, par le journaliste, Moussa Askar, éditorialiste au quotidien, l'*Événement* : « *Les populations dans leur ensemble n'ont pas été consultées quant à l'installation de toutes ces bases au Niger, c'est pour cela qu'il y a un tollé de mécontentement. Le gouvernement devrait, pour ce faire, passer d'abord au Parlement et avoir son autorisation avant d'installer toutes ces bases qui sont au Nord et qui sont nécessaires dans la lutte contre les obscurantistes au Sahel* »¹⁷².

Il faut cependant reconnaître que les résultats contrastés de l'assistance militaire étrangère découlent aussi de paramètres extérieurs.

Chapitre II : les facteurs exogènes

Ils ont aussi joué dans le manque de résultats tangibles. Ils sont à la fois multiples et variés. Nous retiendrons juste les plus saillants. Il s'agit d'une part du climat de suspicion envers les forces alliées, notamment, la France à qui on prête un double jeu. Cette fois-ci, les soupçons de collision avec l'ennemi, ne viennent pas seulement des populations locales, mais de manière voilée des autorités nigériennes aussi qui doutent de la capacité des groupes armés à infliger de telles pertes à l'armée dans des zones « sécurisées » par les forces étrangères. D'autre part, les choix stratégiques des alliés et précisément de la France à opérer en vase clos sans coordination véritable avec les forces armées locales a favorisé le lourd tribut que paie les forces armées nigériennes. Enfin, il y a les enjeux géostratégiques et la question du contrôle du flux migratoire qui sont l'une des véritables motivations de la présence des forces étrangères dans le pays.

Section 1 : la théorie du complot

Face à la recrudescence des attaques terroristes, des interrogations se font de plus en plus persistantes dans l'opinion nationale quant à la volonté réelle des alliés du Niger à éradiquer le terrorisme. Au fil du temps, les populations locales succombent à la théorie du complot. C'est surtout la France qui est accusée à tort ou à raison de duplicité. Pour beaucoup de Nigériens, la

¹⁷¹ Monde Afrique, [en ligne], 26 février 2018, [consulté], 6 décembre 2020. Disponible : [Au Niger, manifestations contre la loi de finances et les bases militaires étrangères \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr/afrique/manifestations-contre-la-loi-de-finance-et-les-bases-militaires-etrangeres).

¹⁷² DW, [en ligne], consulté le 10 novembre 2016, op, cit.

menace contre le pays vient de l'Occident même. Pour preuve, les populations se réfèrent à l'exemple malien où la France continue toujours d'interdire l'entrée dans la localité de Kidal qu'elle protège de l'armée malienne. C'est cette attitude de la France que pointe, l'anthropologue, Jean-Pierre Olivier de Sardan, et chercheur émérite au CNRS. « *Le refus inexcusable des troupes françaises de laisser entrer l'armée malienne à Kidal lors de la reconquête du nord du Mali par l'opération « Serval » a brisé net l'élan de francophilie des débuts de l'opération « Serval » et a été interprété au Mali, non sans raison plausibles, comme une complicité avec les indépendantistes touareg à qui la ville a été ainsi livrée, d'autant plus que depuis longtemps la France est soupçonnée de complaisance envers ces derniers* »¹⁷³.

Si pour les populations nigériennes, la théorie du complot ne fait aucun doute, la surprise vient du gouvernement qui semble adopter la même posture. Pour la première fois, ce dernier, semble aussi partager ce point de vue en filigrane. Dans une interview accordée à la Radio allemande *Deuch Weller* (DW), après la sanglante attaque d'Inatès, le Ministre nigérien de la défense, Issoufou Katambè, dit : « *ne pas s'expliquer que des colonnes de jihadistes aient pu ainsi progresser impunément et passer à l'attaque dans une zone si surveillée que la région d'Intès* »¹⁷⁴. Cette remarque, empreinte de diplomatie est adressée évidemment à la France à travers la Force Barkhane, basée au nord du Mali, non loin de la zone d'Inatès qui est à 5 kilomètres de celle du Niger où a eu lieu l'attaque, et aussi à la Base aéroportée française de la Force Barkhane implantée à Niamey, la capitale, qui est à quelques 200 kilomètres de la région d'Inatès. Pour les experts militaires, il est surprenant qu'aucune force étrangère n'ait pu intervenir alors que les combats ont duré 3 heures de temps¹⁷⁵. D'ailleurs, le Ministre de la défense eut du mal à cacher son agacement, en laissant entendre avec insistance que : « *l'État du Niger va faire le point pour comprendre ce qui s'est réellement passé* »¹⁷⁶. Ce qui semble être l'ambivalence de la position française à venir à bout du terrorisme au Niger n'est pas ressentie seulement par les autorités nigériennes qui ont visiblement tenu un langage

¹⁷³ Jean-Pierre Olivier de Sardan « *Les pays du Sahel ne sont pas aujourd'hui à même de prendre en main leur propre défense* », Monde-Afrique, 26 janvier 2020, p 3.

¹⁷⁴ Sandrine Blanchard & Kossivi Tiassous, [en ligne], DW, 12 décembre 2019, [consulté] le 3 décembre 2020. Lien : <https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/niger/attaque-meurtriere-au-niger/l-etat-islamique-revendique-l-assassinat-de-huit-personnes-dont-six-humanitaires-francais-au-niger-le-9-aout-4109519.html>.

¹⁷⁵ France 24, [en ligne], le 11 décembre 2019, [consulté], le 3 décembre 2020. Lien : [Au Niger, 71 soldats tués dans une attaque jihadiste contre un camp militaire \(france24.com\)](https://www.france24.com/fr/niger/20191211-au-niger-71-soldats-tues-dans-une-attaque-jihadiste-contre-un-camp-militaire).

¹⁷⁶ Sandrine Blanchard & Kossivi Tiassous, [en ligne], op, cit.

diplomatique eu égard aux propos du ministre de la Défense. On pourrait dire que le sentiment de duplicité que donne la France fait légion dans la région.

Au Burkina Faso et au Mali deux pays partageant avec le Niger la « Zone des 3 frontières », les autorités n'ont pas eu la langue de bois, pour notifier aux autorités militaires françaises des décisions inédites qu'on pourrait qualifier de « crise de confiance ». Au Burkina Faso d'abord, L'État-major des Armées, agacé par le survol répétitifs de ses bases et zones d'opérations militaires par des aéronefs non identifiés (par euphémisme, afin de ne pas verser dans l'accusation, alors que selon des témoignages concordants, de militaires burkinabè, des appareils français survolent régulièrement des positions de l'armée et curieusement un peu avant des attaques djihadistes) a adressé une correspondance en date du 15 novembre 2019 à l'Attaché de Défense, près de l'Ambassade de la France au Burkina Faso en la subsistance :

« Depuis un certain temps, il ressort de façon récurrente, que des aéronefs non identifiés survolent nos bases et zones d'opération. Aussi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que désormais, des instructions ont été données aux unités déployées pour que ces aéronefs soient considérés comme ennemis et traités comme tels. Par conséquent, nous vous prions de vouloir bien nous en informer quarante-huit (48) heures à l'avance, de tout déplacement de vos aéronefs dans ces zones et en coordination avec l'Armée de l'Air et l'État-major Général des Armées »¹⁷⁷.

Le courrier qui a fuité sur les réseaux sociaux et dont le journal *Jeune Afrique* s'est procuré une copie, a été favorablement accueilli par les internautes qui disent désormais être confortés dans leurs légitimes soupçons de la duplicité de la France qui a tout à gagner à faire perdurer la guerre.

Au Mali, Bah N'Daw, ancien militaire et Président de la transition qui devrait conduire le pays à des élections démocratiques, après le coup d'Etat militaire du 18 d'août 2020, a interdit, le 3 décembre passé, toute opération militaire française sans la coordination des Forces Armées maliennes¹⁷⁸. Désormais, c'est un climat de suspicion et de méfiance qui s'installe entre les bénéficiaires de l'assistance militaire étrangère et leur partenaire français.

¹⁷⁷ Général de Brigade Moïse Miningou, [en ligne], *Jeune Afrique*, 18 novembre 2019, [consulté], le 06 décembre 2020. Lien : [Burkina Faso : l'état-major s'inquiète du survol de ses troupes par des avions étrangers – Jeune Afrique](#).

¹⁷⁸ Tandjigora Malick, [en ligne], 4 décembre 2020, MaliCanal, [consulté], le 06 décembre 2020. Lien : [Le président Bah N'Daw interdit les opérations militaires françaises au Mali sans la coordination avec les](#)

Certains spécialistes pointent aussi les erreurs de choix tactiques des alliés notamment de la France.

Section 2 : les erreurs stratégiques des alliés

Depuis le début de la lutte contre le terrorisme, les Forces alliées opèrent en toute indépendance sans aucune coordination réelle avec les Forces armées nationales. Les rares fois que des missions conjointes sont organisées, c'est suite aux tollés suscités par des attaques. Or, on ne peut prétendre apporter une assistance et en exclure les bénéficiaires. Dans une tribune publiée dans le Journal, *Le Monde*, Olivier de Sardan expliquait que la montée du sentiment anti-occidental au Sahel est liée à la politique et à la stratégie militaire, principalement celle de la France à travers la Force Barkhane : « *qui fonctionne trop en enclave avec une quasi-indépendance de décision et d'action [...], la coordination avec les forces nationales reste faible. Elle se limite à quelques opérations conjointes. Ceci n'est pas admissible. Les forces françaises doivent beaucoup plus interagir avec tous les niveaux et de façon quotidienne avec les forces maliennes, nigériennes et burkinabè [...] être beaucoup plus à l'écoute des besoins opérationnels, se donner les moyens d'intervenir immédiatement quand des postes isolés sont attaqués ou quand les massacres se produisent. Il faut aller de plus en plus vers un soutien intégré et extrêmement mobile et de moins en moins agir comme un corps expéditionnaire autonome replié sur lui-même* »¹⁷⁹.

Il y a aussi la lenteur ou l'absence de financements internationaux en faveur des instruments régionaux tels que la Force G5 Sahel qui constitue la seule alternative crédible à la Force « Barkhane »¹⁸⁰. Or, c'est sur l'opérabilité de la Force Conjointe G5 Sahel que pourront s'appuyer les armées du Sahel dépourvues d'équipements adéquats, de forces spéciales, de stratégie adaptée au contexte de guerre asymétrique et de chaîne de commandement compétente¹⁸¹. D'autre part, malgré le dynamisme européen et américain sur les questions de lutte contre le terrorisme, la mise en œuvre et le résultat des programmes d'action font l'objet de réserves voire de critiques. D'un côté, le *Trans-Sahara Counter Terrorism Partnership*

[FAMS: le chef d'État major des armées françaises, général Lecointre arrivera incessamment à Bamako pour négocier – MALI CANAL](#)

¹⁷⁹ Jean-Pierre Olivier de Sardan « *Les pays du Sahel ne sont pas aujourd'hui à même de prendre en main leur propre défense* », Monde-Afrique, 26 janvier 2020, p 3.

¹⁸⁰ Ibidem.

¹⁸¹ Ibidem.

(TSCTP) n'a pas amélioré la situation sur le plan de la sécurité. De l'autre, UE a peiné à déployer une stratégie pour le Sahel encore entourée d'interrogations¹⁸².

Mais les préoccupations des partenaires du Niger semblent être l'accès aux matières premières à travers l'implantation de bases militaires afin de sécuriser leurs approvisionnements.

Section 3 : la course aux ressources minières et énergétiques.

« *La France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts* ». Ces propos qu'on prête au Général De Gaulle en *off*, sont toujours d'actualité. L'assistance militaire des alliés du Niger est tout sauf un acte de bienfaisance. Elle semble guider par une redistribution des cartes géostratégiques. En effet, depuis que ce pays a cessé d'être la chasse gardée de la France avec l'intrusion de la Chine qui ne s'embarrasse plus du respect des influences territoriales des anciennes puissances coloniales, mais aussi, les États-Unis et le Canada désormais à l'assaut des matières premières africaines, le Niger est devenu la convoitise des grandes puissances. A cette dynamique s'est ajouté en 2009, la volonté de l'ancien Président Tanja Mamadou de diversifier les partenaires économiques du pays, en « brisant » le monopole de la France qui exploite l'uranium du Niger depuis plus de 50 ans¹⁸³.

En 2015, le Niger est devenu, le 2^{ème} producteur mondial d'uranium derrière le Canada et devant le Kazakhstan¹⁸⁴. Les grandes puissances ont pris conscience du potentiel énergétique de ce pays et donc sous la bannière de la lutte contre le terrorisme, profitent pour élargir leur zone d'influence et par ricochet assurer leur approvisionnement en matières premières. Malgré les dangers du nucléaire dénoncés par les mouvements écologistes des pays du Nord, et l'accord historique sur le climat adopté à Paris le 12 décembre 2015, l'uranium continue d'être un enjeu planétaire. En 2011 déjà, l'Agence internationale de l'énergie atomique prévoyait une augmentation d'au moins 20% de la puissance nucléaire atomique dans le monde à l'horizon 2030¹⁸⁵. En 2010, 440 réacteurs nucléaires étaient en fonctionnement, 450 nouveaux réacteurs seront installés d'ici 2030, dont une centaine en Chine, une quarantaine en Russie, une trentaine

¹⁸² Rouppert Béragère et Tisseron Antoine « *Sahel-éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir* », GRIP, 2013, Bruxelles, p 82.

¹⁸³ Emmanuel Grégoire, « *Niger : Un Etat à forte teneur en Uranium* », op, cit, p 223.

¹⁸⁴ Ibidem.

¹⁸⁵ Ibidem.

en Afrique du Sud, et en Inde¹⁸⁶. De leur côté, les États-Unis se sont lancés dans le nucléaire civil avec une quarantaine de réacteurs en projet ou proposés¹⁸⁷. Cela fait donc près de 1000 réacteurs qu'il faudra alimenter en uranium¹⁸⁸. La clef de voûte est certainement le Niger qui est également producteur de pétrole. Depuis 2010, la Chine exploite le pétrole du Niger. Plusieurs sites sont en exploration par des opérateurs Canadiens, Australiens, Indiens, Sud-Africains et Français¹⁸⁹. En dehors de l'uranium et du pétrole, le sous-sol nigérien renferme aussi du Charbon actuellement exploité par la *Sonichar*, une entreprise française et de l'Or exploité par une entreprise marocaine.

L'un des engagements des occidentaux au Niger est fondé sur la nécessité de défendre les frontières européennes contre l'immigration irrégulière qui a atteint son paroxysme en Europe en 2015.

Section 4 : la gestion concertée des flux migratoire

Jusqu'en en 2010 le Niger s'est peu intéressé aux questions migratoires, tout comme il est resté à l'écart des interventions des États de l'Union européenne (UE) en Afrique de l'Ouest dans ce domaine¹⁹⁰. Cette question s'est invitée dans l'agenda politique européenne à partir de 2011 après la chute du régime de Kadhafi qui était le rempart de l'Europe contre l'immigration clandestine. D'autre part, la fermeture des autres routes migratoires par Frontex au Sénégal, au Maroc, en Mauritanie a contraint les migrants à emprunter la route migratoire du Niger qui est devenu en quelques années le principal, voire le seul pays de transit sahélien pour les Ouest-africains souhaitant se rendre en Libye et pour certains en Europe¹⁹¹. Cette nouvelle donne place le Niger au centre des négociations entre l'Europe et l'Afrique et singulièrement depuis le Sommet de La Valette de 2015 qui a réuni les chefs d'États ou de gouvernement européens et africains en vue de renforcer la coopération et de relever les défis que représente la migration mais aussi d'exploiter les possibilités qu'elle offre. Le Sommet de la Valette a été d'une importance capitale dans la mesure où il a défini le cadre politique mais surtout financier du

¹⁸⁶ Emmanuel Grégoire, « *Niger : Un Etat à forte teneur en Uranium* », op, cit, p 223.

¹⁸⁷ Ibidem.

¹⁸⁸ Ibidem.

¹⁸⁹ Cabinet du Premier Ministre du Niger, « *Rapport du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les Zones Sahélo-Saharienne du Niger* », op, cit, p 27.

¹⁹⁰ Florence Boyer & Pascaline Chappart « *Les frontières européennes au Niger* », Vacarme 83/Cahier, 11 avril 2018, pp 92-98, p.1.

¹⁹¹ Ibidem.

nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique, en particulier le Sahel où le Niger est invité à jouer un rôle central. C'est ainsi que le Plan d'action prévoit la mise en place d'un fonds fiduciaire d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le Niger est le principal pays bénéficiaire du fonds pour un montant d'environ 230 millions d'euros¹⁹². Mais ces retombées financières pour le pays imposent une contrepartie en l'occurrence le contrôle strict de ses frontières nord dans la région d'Agadez. Désormais l'approche migratoire de l'UE au Niger s'inscrit dans une logique répressive de l'immigration irrégulière et le trafic de migrants. En effet, depuis fort longtemps, des réseaux migratoires acheminent des migrants venant de tous les horizons vers le Maghreb et l'Europe. L'acheminement de ces « passagers des sables » s'inscrit dans une chaîne d'organisation bien structurée, allant des passeurs aux chefs d'antenne en passant par les chefs de groupe de migrants¹⁹³.

C'est ainsi qu'est adoptée en 2015, la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants dans un contexte de pression de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime pour que le Niger puisse se conformer au Protocole de Palerme sur la « criminalité transnationale organisée »¹⁹⁴. Désormais cette loi pénalise le transport et l'hébergement de migrants qualifiés d'irréguliers, c'est-à-dire à qui l'on prête l'intention de franchir illégalement une frontière. L'application de cette loi s'établit à partir d'une « ligne imaginaire » qui traverse la région d'Agadez, au-delà de laquelle tout migrant est considéré irrégulier et toute personne qui transporte ou héberge des migrants est considérée comme participant au trafic¹⁹⁵.

Aussitôt, les Européens déploient au Niger, les moyens de contrôle avec la création d'une antenne, *Frontex-Niger*¹⁹⁶, et l'implantation des services de l'immigration de l'UE, tel que *EUCAP-Sahel*, et une cellule de coopération policière européenne installée au Niger depuis 2012¹⁹⁷. Toutes ces mesures, illustrent bien l'externalisation du contrôle des frontières européennes à partir du Niger, pays de transit et d'immigration vers l'Europe via les côtes

¹⁹² Florence Boyer & Pascaline Chappart « *Les frontières européennes au Niger* », op, cit, p. 2.

¹⁹³ Daniel, dans Somda Evarite « *Enjeux de sécurité au Sahara-sahel : Insécurité au Sahara-Sahel : Enjeux politiques, économiques ou religieux ?* », op, cit, p.15.

¹⁹⁴ Florence Boyer & Pascaline Chappart « *Les frontières Européennes au Niger* », op, cit, p 3.

¹⁹⁵ Ibidem.

¹⁹⁶ Installé à Niamey la capitale, joue pour l'instant, un rôle de recueil et d'analyse des données statistiques relatives aux routes et flux migratoires.

¹⁹⁷ Florence Boyer & Pascaline Chappart « *Les frontières Européennes au Niger* », op, cit, p.4.

libyennes. Une fonctionnaire de la délégation de l'Union Européenne à Niamey ne s'en cache d'ailleurs pas : « *pour Frontex, la gestion des frontières, c'est la frontière entre le Niger et la Libye ; ce qui dans le contexte actuel, revient à la frontière européenne, la première frontière entre l'Afrique et l'Europe* »¹⁹⁸. Le pays est devenu donc le nouveau garde-frontière de l'Europe et la pièce centrale de la lutte contre le trafic de drogue et la grande criminalité qui sévissent dans la bande sahélo Saharienne. Pays classé depuis quelques années le plus pauvre de la planète d'après l'Indice de Développement Humain (IDH), le Niger s'est ainsi retrouvé en l'espace de quelques années sur le devant de la scène internationale dans le cadre de l'immigration clandestine qui est devenu un véritable enjeu électoral en Europe.

¹⁹⁸ Entretien : Fonctionnaire, délégation de l'Union Européenne à Niamey, citée par Florence Boyer & Pascaline Chappart, dans « *Les frontières Européennes au Niger* », op, cit, p 92.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes fixés pour objectif de démontrer non seulement que, les liens directs de cause à effet entre le renforcement des capacités de l'armée à travers l'assistance militaire étrangère et l'éradication des attaques terroristes sont discutables. Notre hypothèse de départ stipulait que l'immensité du territoire et la porosité des frontières rendent difficile tout contrôle du pays. A la lumière de nos analyses, notre hypothèse se confirme. Vu les moyens colossaux déployés par les pays occidentaux à combattre le terrorisme pendant plus de 5 ans, on s'attendait à ce qu'il ait une régression, voire carrément l'éradication de ce fléau. Il n'en est de rien. Les attaques spectaculaires et répétées des groupes armés continuent de faire légion. Dès lors, celles-ci corroborent l'idée du moins pour l'instant, de l'inefficacité de la coopération militaire internationale.

Le premier obstacle à la réalisation des objectifs militaires de l'assistance militaire étrangère est donc l'immensité et la porosité des frontières. Ces deux éléments de la nature ne peuvent être contenus, du moins pour le moment, par les faibles moyens dont dispose ce pays classé dernier depuis 2011 par le PNUD en matière d'Indice de Développement Humain (IDH)¹⁹⁹. En outre, le fait que le Niger soit entouré par plusieurs pays est un handicap supplémentaire. Contrôler les longues frontières des 7 pays limitrophes d'un pays aussi vaste que le Niger relèverait presque de l'impossible pour les forces de défenses et de sécurité aux effectifs insuffisants et qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Pour preuve, le détournement des fonds de l'armée alloués spécialement à la lutte contre le terrorisme a créé une situation favorable aux groupes djihadistes et explique les défaites cuisantes des Forces armées. Dans ces conditions, les partenaires du Niger ne peuvent endosser à eux seuls la responsabilité du manque de résultats dans le cadre de la campagne antiterroriste. Car, le clientélisme et la corruption endémique au sein de la hiérarchie militaire constituent aussi une véritable menace pour la paix et la sécurité de ce pays.

Tout au long de cette étude, nous avons relevé que les limites de l'assistance militaire étrangère au Niger découlent à la fois de facteurs multiples et variés. Dans notre problématique, nous nous sommes questionnés, à savoir si l'assistance militaire étrangère pouvait être prescrite dans

¹⁹⁹ Sahirou Issoufou « *Classement IDH 2019 : Le Niger est encore dernier* », [en ligne], 15 décembre 2019, [consulté le, 25 décembre 2020. Lien : [http : www. levenementniger.com](http://www.levenementniger.com)].

tout type de conflit. Nos analyses dans la troisième partie du travail, laissaient comprendre que l'aide militaire étrangère devrait tenir compte des spécificités de chaque pays. En effet, bien que les groupes djihadistes sévissent presque dans tout le Sahel, l'approche globale des partenaires des pays de la région, consistant à repiquer systématiquement les mêmes formes d'assistance militaire dans chaque pays est contre-productif. Si au Mali, l'armée et les populations sont enclines à l'aide militaire étrangère, ce n'est pas le cas du Niger où l'héritage de Seyni Kountché qui a modelé la façon de penser de l'armée et des populations dans le sens du nationalisme et du patriotisme augurait inéluctablement un rejet de l'assistance militaire étrangère dans sa forme actuelle. Aurait-il fallu commander au préalable une étude pour cela ? La question reste posée et certainement non, compte tenu des impératifs du moment. Mais, pour qui connaît, l'Histoire politique de ce pays, si la hiérarchie militaire et le Parlement avaient été consultés au préalable, ils proposeraient certainement une autre approche de l'aide militaire étrangère, peut-être une aide matérielle conséquente et des formations adaptées. Pour cause, le sentiment de rejet de la présence des militaires étrangers n'est-il pas né au sein de la « grande muette » avant de se propager dans les populations qui demandent ouvertement le départ de ces derniers ? Or, un tel climat annihile inéluctablement les efforts de la communauté internationale, et, serait une aubaine pour les groupes armés qui pourraient surfer sur une telle situation pour recruter davantage parmi les jeunes déjà frustrés par le manque de perspectives dans leur pays.

D'autre part, la responsabilité des partenaires du Niger est aussi engagée concernant les limites de cette aide militaire étrangère. Leur choix stratégique de fonctionner trop en enclave et en toute indépendance sans coordination véritable avec les forces locales a eu pour conséquence, une recrudescence de la violence face à laquelle l'armée démunie d'équipements appropriés ne pouvait rien faire. Une telle stratégie ne pouvait que créer des suspicions entre alliés et le pays bénéficiaire surtout quand les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. C'est d'ailleurs, une des critiques formulées à l'encontre de l'assistance militaire étrangère. Dans notre dernière hypothèse, nous avançons que les agendas cachés des Etats-Unis et des Puissances occidentales engagés dans une course aux matières premières compromettraient les chances de venir à bout des groupes terroristes. Cette hypothèse semble aussi se confirmer à la lumière de la théorie de Bertrand Dadie et Dominique Vidal qui soutiennent que l'économie fait partie des cinq paramètres sensibles qui gouvernent le monde.

En effet, les grandes puissances sont présentes au Niger, pas par philanthropie, mais pour trois raisons principales : empêcher la création d'un « Sahelistan » aux portes de l'Europe, contenir l'important flux migratoire que subi cette dernière depuis 2015 et assurer leur approvisionnement en ressources énergétiques. Dans son programme dénommé « Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger », le Cabinet du Premier ministre, concédait que la problématique de l'insécurité au Niger est multidimensionnelle et complexe eu égard aux enjeux géostratégiques liés à : « *un territoire au sous-sol prolifique, qui attise les convoitises et dans lequel se mêlent intérêts concurrents et influences extérieures* »²⁰⁰. Le Niger, est donc victime de ce que d'aucuns appellent la malédiction des ressources naturelles. Le tournant dans l'Histoire économique de ce pays a donc été la diversification en 2009 de ses partenaires commerciaux dans le domaine de l'exploitation minière. La France n'étant plus le partenaire privilégié imposé par les accords de coopération de Paris de 1977, les Grandes puissances ont donc toutes les raisons de se bousculer aux portes de ce pays sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. D'ailleurs, certains observateurs croient à la théorie du complot et affirment que l'insécurité au Sahel a été créée pour déstabiliser la région et permettre aux Firmes Transnationales (FTN) de s'implanter pour exploiter les ressources naturelles. Enfin, la question de l'immigration clandestine est une des raisons de cette présence militaire étrangère des Puissances occidentales préoccupées à plaire à leurs électeurs de plus en plus populistes qu'à dénoncer la mal gouvernance de dirigeants africains corrompus qu'elles soutiennent pour beaucoup d'enjeux et responsables de la fuite des cerveaux et surtout de l'immigration clandestine qu'elles redoutent.

Au vu de tout ce qui précède et afin de parvenir à des résultats satisfaisants dans le cadre de la lutte antiterroriste, il est indispensable que les alliés du Niger partagent les mêmes préoccupations que ce dernier, en adoptant la meilleure approche qui tienne compte des spécificités de ce pays afin d'atteindre les objectifs visés. Pour ce faire, il faut aussi réformer l'armée, la rendre plus professionnelle en la dotant de moyens en adéquation avec les réalités du terrain. Mais, la meilleure arme contre les groupes djihadistes qui surfent sur la pauvreté et la misère de certaines couches sociales est la restauration et la consolidation d'une démocratie

²⁰⁰ Alhassane Abdou (retranscription résumée du débat organisé à la Radio Alternative, le 13 novembre 2010 sur le thème), « Enjeux sécuritaires au Nord du Niger : Analyse et perspectives »-[http:// www.alternativeniger.org](http://www.alternativeniger.org), cited in « *Stratégie de développement et de sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger* », Cabinet du Premier Ministre, lien : www.sdssahelniger.ne

véritable tournée vers le développement socio-économique au service des populations. Il faut donc que les partenaires du Niger concèdent que pour combattre le terrorisme à la racine, il faut qu'ils soutiennent les populations, les organisations de la société civile et autres défenseurs des droits humains dans leur lutte quotidienne contre la corruption endémique, l'impunité des dirigeants. Ils se doivent enfin d'accompagner d'une manière ou d'une autre toutes ces couches sociales dans l'instauration d'une véritable justice sociale qui garantirait à tous les citoyens l'accès à des services publics de qualité et une meilleure redistribution des richesses du pays. Ainsi, ne rendraient-ils pas service aux populations que de recourir à l'assistance militaire qui est loin de « *gagner le cœur et les esprits* » selon un slogan à la mode.

ANNEXES

Carte géographique du Niger avec les pays limitrophes ²⁰¹



²⁰¹ Produite en 2004 par la Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

AMMOUR Laurence Aida, BERGHEZAN Georges, BOUHLEL Ferdaous, DEYCARD Frédéric, GREMONT Charles, ROUPPERT Bérangère, Antonin TISSERON, « SAHEL : éclairer le passé, pour mieux, dessiner l'avenir », Editions GRIP, 2013, Bruxelles, 134 p.

BADIE Bertrand & VIDAL Dominique (dir)
« *Qui gouverne le monde, L'Etat du Monde 2017* », la Découverte.

CHAMPIN, Ch. « *Afrique noire poudre blanche. L'Afrique sous le coude des cartels de la drogue* ». André Versailles, 2010, Bruxelles, 155 p.

HUGON, P. « *Géopolitique de l'Afrique* ». Sedes, 2007, Paris, 240 p.

CROWE Jonathan & WESTON Scheuber, « *Principles of international humanitarian Law* », Edwar Elgar publishing, 2013, USA, 198 p.

Daniel, S. *Les routes clandestines. Immigrés, passeurs et frontières*. Hachette Littératures, 2008, Paris, France.

De MONTCLOS Marc-Antoine Pérouse « *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* », Editions La Découverte, 2018, Paris, 227 p.

GALY, M. « *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zone d'ombre* ». La découverte, Paris, 2013.

HANNE, O. et LARABI, G.). *Jihad au Sahel : menaces, opération Barkhane, coopération régionale*. Bernard Giovanangeli, Paris, 2015.

KOLB Robert, « *Jus in bello : le droit international des conflits armés* », Helbing & Lichtenhahn, Genève, 2003, 299 p.

De MONTCLOS Marc-Antoine Pérouse, « *Une Guerre perdue : la France au Sahel* », Editions JC Lattès, 2020, Paris, 311 p.

D'ASPREMONT Jean & De HEMPTINE Jérôme, « *Droit international humanitaire* », Editions A.Pedone, Paris, 2012, 495 p.

J.HOSBAW. Eric « *L'Empire, la Démocratie, Le Terrorisme* », André Versaille, Monde Diplomatique, 180 p.

OUBANDAWAKI Mallam, « *j'étais l'aide de camp du Président Kountché* », Nouvelle Imprimerie du Niger, 1995, 163 p.

ROSIERE Stéphanie « *Géographie des conflits armés et des violences politiques* », Editions Ellipses, Paris, 2011, 219 P.

SOULEY Hassane, MOYET ,Xavier, SECK Abdourahamane, ZAKARI Maikorema « *ISLAM : Sociétés et politique en Afrique subsaharienne* », Les Indes Savantes, Paris, 2007, 147 P.

ZORGBIBE Charles « *l'Avenir de la Sécurité Internationale* », Presse Sciences Po, 2003, 156 p.

Articles scientifiques

BERGHEZAN Georges « *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer* », Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, Bruxelles, 7 novembre 2016, 20 p.

BISSON, J. *Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara*, Harmattan, 2003, Paris, 480 p

De LABBEY Quitterie « *Monitoring de la stabilité régionale dans le Bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest* », Groupe de Recherche sur la Sécurité et la Paix, Bruxelles, 5 juin 2018, 24 p.

BADIE Bertrand & VIDAL Dominique « *Un monde d'inégalités* », la Découverte, 2016, Paris, pp 266-290.

BOYER Florence & CHAPPART Pascaline « *Les frontières Européennes au Niger* », Association Vacarme, 2018, N°83, p 92-96.

GREGOIRE Emmanuel « *Niger : Un Etat à forte teneur en uranium* », La découverte, Hérodote, 2011/3 n°142, pp 206-225.

HANNE, Olivier « *Barkhane : succès, atouts et limites d'une opération originale dans la Bande sahélo-saharienne* », Hal-archives-ouvertes, Paris, 3 janvier 2017, 18 p.

HATZIGEORGOPOULOS, Myrto « *L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique* », Sécurité & Stratégie, N°123, Institut Royal de Défense, Bruxelles, 94 p.

LIEGEOIS Michel et STRANDT Julien, « *Dépasser les frontières ? Limites de l'approche stato-centrée de la MINUSMA face à la violence transnationale dans le Sahel* », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la Paix, juin 2020, 17 p.

MOHAMEDOU, M.M Ould. (2017). « *Le Sahel : quels enjeux politiques et sécuritaires ?* "Dans B. Badie et D.Vidal (dir), *Un monde d'inégalités* Paris, France : La Découverte. pp. 290-297.

Van STEEMBERGH Raphael « *La légalité de la participation de la Belgique à la lutte armée contre l'Etat islamique en Irak* », Journal des tribunaux, Revue n° 6616, Bruxelles, 3 octobre 2015, pp 641-654.

TISSERON Antonin « *Enchevêtrement Géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », Hérodote, 2011, N° 142, pp 98-107.

VERSHAVE, François-Xavier « *Congo : pétrole, dette, guerre* » dans « *L'envers de la dette : Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola* », Collection : dossiers noirs, Agone, 2002, pp 13-123.

Articles dans un périodique en ligne

AMADOU Habibou, « *Installation de bases militaires étrangères au Niger, après les USA, la France, l'Allemagne, maintenant l'Italie* » *l'Écllosion* [en ligne], juin 2017, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.tamtaminfo.com/installation-de-bases-militaires-etrangeres-au-niger-apres-les-usa-la-france-lallemagne-maintenant-litalie/>

Assemblée Nationale française [en ligne], 8 juin 2011, [consulté], le 4 novembre 2020. Lien : [N° 3514 - Avis de M. Guy Teissier sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis relatif à la coopération en matière de défense ainsi qu'un échange de lettres \(n°3193\)](http://www.assemblee-nationale.fr/14/3514/avis/avis_3514.asp) ([assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr))

Amnesty International, « *Niger : des organisations de la société civile demandent au gouvernement de mettre un terme aux harcèlements des défenseurs des droits humains* » [en ligne], 24 mars 2020, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/niger-societe-civile-demandent-un-terme/>

BBC « *Etats-Unis, une base américaine au Niger* », [en ligne], 30 septembre 2016, [consulté le 24 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : [Etats-Unis : une base américaine au Niger - BBC News Afrique.](http://www.bbc.com/fr/news/afrique-38111111)

BERGHEZAN Georges, dans « *une base militaire allemande au Niger ?* », DW Afrique, [en ligne], 10 octobre 2016, [consulté, le 1^{er} décembre 2020]. Disponible : <https://www.dw.com/fr/une-base-militaire-allemande-au-niger/a-36335094#:~:text=L'Allemagne%20est%20sur%20le,pour%20soutenir%20les%20forces%20onusiennes>

BLANCHARD Sandrine & TIASSOUS, Kossivi [en ligne], DW, 12 décembre 2019, [consulté] le 3 décembre 2020. Lien : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/niger/attaque-meurtriere-au-niger/l-etat-islamique-revendique-l-assassinat-de-huit-personnes-dont-six-humanitaires-francais-au-niger-le-9-aout_4109519.html

CHAHED, Nadia « *Niger : le pouvoir interdit une manifestation contre la présence des bases militaires étrangères* », [en ligne], AAfrique, 14 décembre 2019, [consulté], 19 décembre 2020. Disponible à l'adresse : [https://www.aa.com.tr/fr/afrique.](https://www.aa.com.tr/fr/afrique)

CHATELOT, Christophe, [En ligne], 12 décembre 2019, [consulté], le 2 décembre 2020.
Lien : [Emmanuel Macron reporte le sommet de Pau après l'attaque djihadiste au Niger \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

De SARDAN, Jean Pierre Olivier, « *Les pays du Sahel, ne sont pas aujourd'hui à même de prendre en main leur propre défense* », Monde-Afrique, 26 janvier 2020, [consulté], le 19 décembre 2020, disponible : <https://www.lemonde.fr>.

DJIBO Abdoulaye « *Issoufou Mahamadou a trahi les Nigériens : le Niger à l'aube de la reconquête coloniale des pays du sahel*, [en ligne], 23 janvier 2016, [consulté], le 1^{er} décembre 2020. Lien : <https://www.actuniger.com/tribune-opinion/11079-issoufou-mahamadou-a-trahi-les-nig%C3%A9riens-le-niger-%C3%A0-l-aube-de-la-reconqu%C3%A0te-coloniale-des-pays-du-sahel>

Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques « *Union européenne et insécurité ; à l'heure où la mission EUCAP Sahel Niger est prolongée, quid de la situation au Sahel* », [en ligne] 24 septembre 2018, consulté le 6 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <http://fmes-france.org/union-europeenne-et-insecurite-a-lheure-ou-la-mission-eucap-sahel-niger-est-prolongee-quid-de-la-situation-au-sahel/>

FORESTIER Patrick, [en ligne], le 13 janvier 2020, [consulté], le 3 décembre 2020.
Lien : [Niger : pourquoi l'attaque de Chinagoder a surtout une visée politique - Le Point](https://www.lepoint.fr)

FOURT Olivier, Radio France International (RFI) « *La base militaire française de Niamey, pivot logistique de Barkhane* », [en ligne], 29 septembre 2014, [consulté le 25 novembre 2020] : [La base militaire française de Niamey, pivot logistique de Barkhane \(rfi.fr\)](https://www.rfi.fr).

France 24, [en ligne], le 11 décembre 2019, [consulté], le 3 décembre 2020. Lien : [Au Niger, 71 soldats tués dans une attaque jihadiste contre un camp militaire \(france24.com\)](https://www.france24.com)

France Culture « *Zone des trois frontières : épice de la violence au Sahel* », [en ligne] le 11 août 2020, [consulté le 9 novembre 2020]. Disponible <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/zone-des-trois-frontieres-lepicentre-des-violences-au-sahel>

France info : Afrique, [en ligne], le 17 septembre 2020, [consulté], le 3 décembre 2020, lien : [L'Etat islamique revendique l'assassinat de huit personnes, dont six humanitaires français, au Niger le 9 août \(francetvinfo.fr\)](https://www.francetvinfo.fr)

GASPART Claude « *L'entretien de recherche : définition, utilisation, types et exemples* », [en ligne], 25 octobre 2019, [consulté], 21 décembre 2020.
Lien : <https://www.scribbr.fr/%20methodologie/entretien-recherche>.

Général de Brigade Moïse Miningou, [en ligne], Jeune Afrique, 18 novembre 2019, [consulté], le 06 décembre 2020. Lien : [Burkina Faso : l'état-major s'inquiète du survol de ses troupes par des avions étrangers – Jeune Afrique](#).

ISSOUFOU Barkai, Ministre nigérien chargé de relation avec les Institutions « *Niamey confirme le départ des soldats tchadiens* » [en ligne] Radio Voix d'Amérique (VOA), le 20 octobre 2017, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse, <https://www.voafrique.com/a/boko-haram-niamey-confirme-le-depart-des-soldats-tchadiens/4079484.html>.

ISSOUFOU Sahirou « *Classement IDH 2019 : Le Niger est encore dernier* », [en ligne], 15 décembre 2019, [consulté le, 25 décembre 2020. Lien : [http : www. levenementniger.com](http://www.levenementniger.com)).

Jeune Afrique, [en ligne], 25 mai 2019, [consulté], le 4 décembre 2020. Lien : [Niger : manifestation contre la présence de bases militaires étrangères à Niamey – Jeune Afrique](#)

Jeune Afrique « *Niger : manifestation contre la présence de bases militaires étrangères à Niamey* », [en ligne], 25 mai 2019, [consulté], le 22 décembre 2020, lien : www.jeuneafrique.com

Jeune Afrique [en ligne], 4 juin 2016, [consulté], le 2 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/331204/politique/niger-32-militaires-tues-attaque-de-boko-haram/>

Jeune Afrique « *Niger-Burkina : des patrouilles anti-bandits déployées sur la zone frontalière* » publié le 13 novembre 2018, consulté le 3 novembre 2020, lien : <https://www.jeuneafrique.com/mag/661742/politique/niger-burkina-des-patrouilles-anti-bandits-deployees-sur-la-zone-frontaliere/>

Jeune Afrique, [en ligne] « *Lutte contre Boko haram, les troupes tchadiennes en route vers le Niger* », publié, le 8 juin 2016, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/332050/politique/lutte-contre-boko-haram-troupes-tchadiennes-route-vers-niger/>.

Jeune Afrique « *BOKO Haram : le sommet des pays du Lac Tchad consacré à la lutte contre le terrorisme* », publié le 15 décembre 2018, consulté le 3 novembre 2020, lien : <https://www.jeuneafrique.com/690505/politique/boko-haram-le-sommet-des-pays-du-lac-tchad-consacre-a-la-lutte-contre-le-terrorisme/>

Journal Sud-Ouest [En Ligne], 1^{er} mars 2019 : [Au cœur de la base de Niamey, site stratégique de l'opération Barkhane \(sudouest.fr\)](#).

KAKA Moussa correspondant au Niger de Radio France Internationale (RFI) : « *Niger, un audit révèle des détournements de fonds dans le secteur de la défense* », publié le 28 février 2020, consulté le 19 octobre 2020. Lien <https://www.rfi.fr/fr/afrique>.

KANE Illa, [en ligne], AA, 14 décembre 2019, [consulté], le 10 décembre 2020.

Disponible à l'adresse : <https://www.aa.com.tr/fr/>

LACHKAR Michel « *le Niger peine à empêcher l'implantation de groupes djihadistes sur son sol* », France Info du 07/11/2018, consulté le 3 novembre 2020,

lien : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/le-niger-peine-a-empêcher-implantation-de-groupes-djihadistes-sur-son-sol_3053713.html

LAGNEAU Laurent, « *L'Etat islamique dans le grand Sahara revendique l'Attentat qui a blessé 3 soldats français au Mali* », Opex 360.com [en ligne] 13 janvier 2018, [consulté, le 20 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.opex360.com/2018/01/13/letat-islamique-grand-sahara-revendique-lattentat-a-blesse-3-soldats-francais-mali/>

L. Ben Ahmed « *Niger : l'état d'urgence reconduit pour trois mois* »,

publié, le 17 mars 2019, consulté le 28 octobre 2020, disponible à l'adresse :

<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/niger-l-état-d-urgence-reconduit-pour-trois-mois-dans-3-régions-/1420923>.

Le Figaro « *Niger : procès de centaines de militants présumés de Boko Haram* »,

[en ligne], publié le 4 juillet 2018, [consulté le 8 novembre 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/07/04/97001-20180704FILWWW00349-niger-proces-de-centaines-de-militants-presumes-de-boko-haram.php>

La Dépêche, [En ligne], le 27 février 2017, [consulté, le 25 novembre 2020],

lien : [L'armée française vient en aide au Niger - ladepeche.fr](http://ladepeche.fr)

DIENG, Moda [en ligne], 29 octobre, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse :

<https://theconversation.com/lutte-contre-le-terrorisme-en-afrique-des-armees-mieux-equipees-controlent-et-repriment-les-populations-125099>

La Libre.be « *Le Niger sera le tombeau de Boko Haram* » [en ligne le 17-02-2015,

[consulté le 27-09-2020, disponible à l'adresse, <https://www.lalibre.be/international>.

Le Monde, « *L'Etat islamique dans le grand Sahara est la Nouvelle menace* »,

[en ligne] publié le 15 septembre 2017, [consulté le 8 novembre 2020]. Disponible à

l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/15/niger-l-etat-islamique-dans-le-grand-sahara-est-la-nouvelle-menace_5186163_3212.html

Le Monde « *Au Niger, l'Etat Islamique revendique l'attaque de Chinégodra* »,

[en ligne] le 15 janvier 2020, consulté le 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/15/au-niger-le-groupe-etat-islamique-revendique-l-attaque-de-chinegodar_6025942_3212.html.

Le Monde « *Les Etats-Unis offrent au Niger une base de communication pour la lutte anti djihadiste* », [en ligne], le 5 février 2019, [consulté, le 24 novembre 2020].

Disponible à l'adresse : [Les Etats-Unis offrent au Niger une base de communication pour la lutte antidjihadiste \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr).

Le Monde-Afrique, [en ligne], 26 février 2018, [consulté], 6 décembre 2020. Disponible : [Au Niger, manifestations contre la loi de finances et les bases militaires étrangères \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr).

Le VIF, [En ligne], 18 octobre 2019, [consulté], le 27 novembre 2020 : [La mission belge de formation au Niger prolongée en 2020, avec jusqu'à 80 militaires - Belgique - Le Vif](https://www.levif.be).

Le 360afrique.com « *TERRORISME : les groupes jihadistes se liguent contre la force G5 Sahel* », [en ligne], publié le 13 janvier 2018, [consulté] le 9 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <http://afrique.le360.ma/mauritanie-mali-autres-pays/societe/2018/01/13/18060-terrorisme-les-groupes-jihadistes-se-liguent-contre-la-force-g5-sahel-18060>

MALICK Tandjigora, [en ligne], 4 décembre 2020, MaliCanal, [consulté], le 6 décembre 2020. Lien : [Le président Bah N'Daw interdit les opérations militaires françaises au Mali sans la coordination avec les FAMS: le chef d'État major des armées françaises, général Lecointre arrivera incessamment à Bamako pour négocier – MALI CANAL](https://www.malicanal.com)

MALLET Rémy, [En ligne], le 10 octobre 2016, [consulté], le 26 novembre 2020.

Lien : [Une base militaire allemande au Niger? | Afrique | DW | 10.11.2016](https://www.dw.com)

Ministère des Armées françaises, [En ligne], consulté le 25 novembre 2020, lien : [BARKHANE : Arrivée du C-130J sur la BAP de Niamey en remplacement du Transall C160 \(defense.gouv.fr\)](https://www.defense.gouv.fr)

Niger focus, « *l'Etat d'urgence prorogé dans les zones frappées par le terrorisme* », publié le 15/06/2018, consulté le 28 octobre 2020, disponible à l'adresse : www.nigerfocus.com/niger-letat-est-proroge-dans-les-zones-frappees-par-le-terrorisme/.

Note d'information de l'ISSAT sur la réforme du secteur de la sécurité au Niger [en ligne] le 05 octobre 2018, [consulté] le 06 novembre 2020. Disponible à l'adresse, <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library/Country-Profiles/Note-d-information-de-l-ISSAT-sur-La-reforme-du-secteur-de-la-securite-au-Niger>

OFFNER Fabien, « *Alliances mouvantes et menaces croissantes : les principaux groupes insurgés du Sahel* » The New Humanitarian, [en ligne], le 19 février 2018, [consulté le 9 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/analyses/2018/02/19/alliances-mouvantes-et-menaces-croissantes-les-principaux-groupes-insurges-du> www.nigerfocus.com/niger-letat-est-proroge-dans-les-zones-frappees-par-le-terrorisme/.

OLIVIER Mathieu, [en ligne], Jeune Afrique, 6 août 2020, [consulté], le 9 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/1025515/politique/pots-de-vins-surfacturation-et-armes-de-guerre-comment-le-niger-a-perdu-des-dizaines-de-milliards/>.

Opex 360.com, [en ligne], le 13 juillet 2016, [consulté], le 25 novembre 2020.

Lien : [Pour l'Allemagne, la Russie risque de poser "un défi pour la sécurité de l'Europe" | Zone Militaire \(opex360.com\)](#)

Ouest-France, « *Sabre Commando Hubert... Ces forces spéciales qui traquent les groupes terroristes au Sahel* », [en ligne], le 11 mai 2019, consulté, le 26 novembre 2020.

Lien : [Sabre, commando Hubert... Ces forces spéciales françaises qui traquent les groupes terroristes au Sahel \(ouest-france.fr\)](#).

Opex360, [en ligne], le 5 octobre 2016, [consulté], le 26 novembre 2020. Lien : [L'Allemagne va établir une base militaire au Niger | Zone Militaire \(opex360.com\)](#)

Présidence de la République du Niger « *Bilan Axe 2 : Assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national* », [en ligne], 2018, [consulté le 6 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.presidence.ne/bilan-axe-2>

Radio France Internationale « *comment expliquer une attaque djihadiste de si grande ampleur à Inates au Niger ?* », [en ligne] le 12 décembre 2019, consulté le 20 novembre 2020.

Disponible à l'adresse : <https://www.rfi.fr/fr/emission/20191212-comment-expliquer-une-attaque-jihadiste-grande-ampleur-inates-niger>.

RFI « *le CICR s'inquiète d'une situation explosive à la frontière du Niger et du Mali* », {en ligne] publié le 04/05/2018, consulté le 5 novembre 2020, lien :

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180504-le-cicr-s-inquiete-une-situation-explosive-frontiere-entre-le-niger-le-mali>.

Site officiel de l'armée belge, « *Notre mission au Niger* » *La Défense*. Disponible à l'adresse : <https://www.mil.be/fr/nos-missions/niger/>

Site officiel, International committee of Red Cross « *Traités, Etats parties et commentaire* » [en ligne], consulté le 19 novembre 2020. Disponible à l'adresse : https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/vwTreatiesByCountrySelected.xsp?xp_countrySelected=NE.

Union-Européenne-Action Extérieure « *EUCAP Sahel Niger : prolongée jusqu'en 2022* », [en ligne], 30 septembre 2016, consulté le 24 novembre 2020. Disponible à l'adresse : [EUCAP Sahel Niger : prolongée jusqu'en 2022 - European External Action Service \(europa.eu\)](#).

Voice of America (VOA), [En Ligne], le 28 décembre 2017, [consulté], le 26 novembre 2020.

Lien : [L'Italie va déployer 470 militaires au Niger \(voaafrique.com\)](#)

Thèse et Mémoire

Lalloux Aurelle Sambre « *Les mécanismes de Lutte contre Le Terrorismes en Afrique de l'ouest* », Mémoire de Maîtrise en Droit, Université d'Ottawa, Canada, 2018, 140 p.

SOMDA Evariste « *Enjeux de sécurité au Sahara-Sahel : Insécurité au Sahara-Sahel : Enjeux politiques, économiques ou religieux ?* », mémoire de fin d'études, Uclouvain, 2019, 53 p.

Rapports des Organisations internationales, nationales et régionales.

Assemblée Générale des Nations Unies & Conseil de sécurité « Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la Situation au Mali », New York, S/2017/271, du 4 avril 2017, 22 p.

Assemblée Générale des Nations Unies & Conseil de sécurité « Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel », 28 juin 2019, 18 p.

Cabinet du Premier Ministre du Niger « Stratégie de Développement et de Sécurité dans les Zones Sahélo-Saharienne » Rapport du Secrétariat Exécutif de la primature du Niger, 71 p.

Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides « *NIGER : situation sécuritaire* », Rapport du 20 juin 2019, Bruxelles, 41p.

DE TESSIERES Savannah "At the Crossroads of Sahelian Conflicts: Insecurity, Terrorism, and arms trafficking in Niger" Small Arms Survey, January 2018 Report, Geneva, Switzerland, 112 p.

International Crisis Group « *NIGER : un autre maillot faible dans le Sahel ?* », Rapport Afrique, N°208, 19 septembre 2013, Bruxelles, 59 p.

PNUD « *Au-delà des revenus, des moyennes et du temps : les inégalités du développement humain au XXIe siècle* », Rapport sur le développement humain, 2019, 45 p.

